

Commune de

**PAULX**

Bulletin  
Municipal

N°32

[www.paulx.fr](http://www.paulx.fr)





**Jean-Paul CHARRIAU,**  
*Maire de Paulx,*

et le **Conseil Municipal**  
sont heureux de vous inviter  
à la cérémonie des vœux  
qui se déroulera

*Le dimanche 19 janvier 2020*  
*à 10 heures 30*  
*Salle Elie Cantin*

## Chers Palucéennes et Palucéens

A l'occasion de cette fin d'année, c'est avec plaisir que je vous présente en mon nom et celui du Conseil Municipal mes vœux les plus chaleureux. Bonne et heureuse année 2020 pour vous-mêmes et ceux qui vous sont proches.

2020 sera pour toutes les communes, l'année du renouvellement des conseillers municipaux. Comme je vous l'ai annoncé, je ne briguerai pas un second mandat.

Durant ces six années, nous avons travaillé pour faire avancer les différents projets lancés par les prédécesseurs et par nous-mêmes. Ce développement s'opère bien évidemment dans le respect du budget défini. Il faut savoir que la complexité et la multitude des réglementations ralentissent le développement et l'avancée des projets.

### Le bilan des dossiers menés :

- Aménagement foncier communal et intercommunal : dossier bien avancé pour la commune.
- Caserne des pompiers à Saint-Etienne-de-Mer-Morte (décision imposée)
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Travaux route de la Limouzinière
- Entretien des bâtiments, l'accessibilité, le cimetière, la voirie, etc...
- Gestion des dossiers personnels (difficiles) liés aux zones inondables et ceux liés à l'aménagement foncier.

### Les dossiers importants qui devraient se poursuivre :

- Rue du marché neuf : sécurisation, trottoir, assainissement, etc.
- Centre bourg : volonté de soutien de la part de la commune envers les commerces de proximité existants. La 1<sup>ère</sup> étape serait de conserver une partie du presbytère et de construire de nouveaux bâtiments avec la pharmacie, l'esthéticienne et la coiffeuse.
- ZAC pour les nouveaux lotissements : actuellement dans la phase d'achat des terrains.
- Prévoir l'amélioration de l'entretien pour les allées du cimetière et l'église.

Il faut savoir que les prises en charge actuelles de l'Intercommunalité ont été modifiées et que certains services (Déchets, Voirie, Tourisme, Gémapi...) dépendent de l'Intercommunalité et non de la commune donc il faut trouver l'équilibre entre les réels besoins et le budget.

Pendant ce mandat, j'ai voulu et j'ai su être à l'écoute des Palucéens et Palucéennes afin de prendre en compte leurs demandes personnelles et celles pour la commune, mais tout en restant juste, équitable et toujours en pensant en priorité à l'intérêt commun. J'ai essayé de favoriser la communication au sein de l'équipe municipale et avec les habitants. Cependant, cela n'est pas toujours évident, surtout quand nous sommes confrontés à des personnes qui préfèrent rester sur leurs convictions et leurs idées plutôt que de s'informer et de comprendre les choix effectués. Ce qui me semble important aujourd'hui, c'est que nous devons continuer d'œuvrer tous ensemble pour un seul et même objectif : le développement de notre commune.

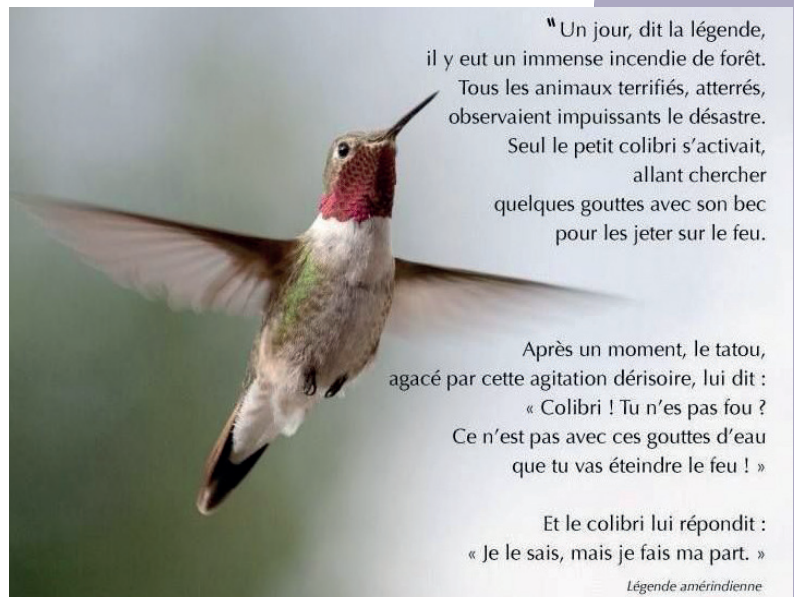
Nous sommes bien conscients qu'il reste encore beaucoup à faire. Votre soutien, vos propositions et parfois vos critiques seront utiles pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de notre commune.

Je remercie les adjoints et les conseillers pour leur participation, leur investissement et leur engagement car je suis conscient que leur rôle leur a demandé beaucoup de temps et d'énergie.

Avant de clore mon propos, je voudrais rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à une activité bénévole. Nos associations forment l'élément essentiel de la participation des habitants à la vie de notre commune. Nous leur renouvelons notre reconnaissance et notre soutien.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu et qui m'ont fait confiance pour ce mandat.

Le Maire  
**Jean-Paul CHARRIAU**



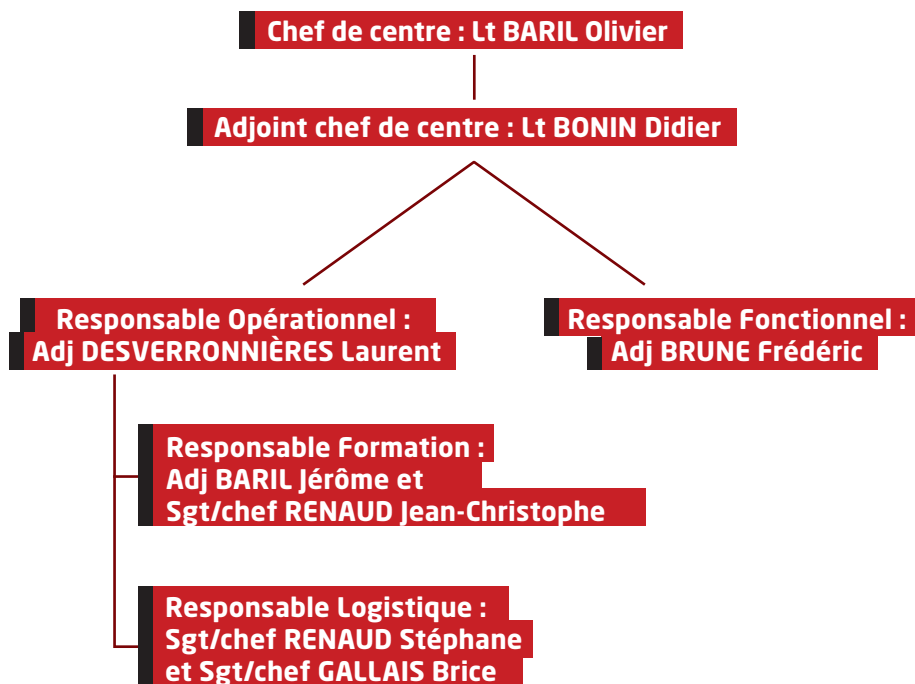
# Les Sapeurs Pompiers




Le début de l'année 2020, verra se concrétiser la mutualisation du centre de secours de Paulx et de St Etienne de Mer Morte. Après des années de discussions, de négociations et de réunions, nous arrivons aux termes de ce projet. Il ne fera jamais oublier l'histoire de ces deux centres de secours, mais il devra s'en inspirer afin de pérenniser ce qui a été construit auparavant.

Les 47 sapeurs-pompiers seront affectés au centre de secours de « La Choltière ». Voici le nom du tout nouveau centre de secours qui se situera dans les anciens locaux du centre de St Etienne. Un agrandissement conséquent est en cours de finition pour que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions.

Un nouvel organigramme a vu le jour, en voici le résumé :





Depuis des mois, le travail de tous a permis d'organiser cette nouvelle caserne. Il faudra encore beaucoup de temps et de patience de chacun pour qu'un fonctionnement puisse se mettre en place. La motivation de tous reste inchangée sur le fait que l'on devra porter secours à toutes et à tous selon vos besoins. Nous sommes des sapeurs-pompiers départementaux et nous avons donc des missions qui sortent de notre territoire local. Aujourd'hui, diverses activités seront présentes dans le centre d'incendie et de secours de La Choltière avec 4 véhicules :

- > **VSAV** (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) pour le secours à personnes (malaises, blessures, accidents...)
- > **VPR** (Véhicule de Protection Routière) pour le balisage d'un accident ou les opérations diverses (tempête, inondation ...)
- > **FPTHR** (Fourgon Pompe Tonne Hors-Route) pour tous les feux
- > **VL** (Véhicule Léger) pour la formation et les réunions

#### **D'autres spécialités seront conservées mais aussi développées :**

- > 2 techniciens matériels agricoles (Baril Jérôme et Dugué Anthony) interviennent lors d'accidents ou de problèmes en liens avec du matériel agricole sur tout le département afin d'apporter leurs techniques aux collègues sapeurs-pompiers.
- > 3 SAV (Sauveteur Aquatique) Templier Richard, Labbé Sébastien et Pinson Franck. Ils interviennent lors des inondations ou de sauvetage en rivière sur notre département.

Une fonction PRM (Point de Rassemblement des Moyens) peut-être mise en place avec l'aide de notre VPR afin de gérer une très grosse catastrophe sur notre territoire.

Vous pouvez dès à présent prendre conscience que les sapeurs-pompiers de La Choltière auront différentes missions qu'ils devront réaliser avec l'aide de beaucoup de formations. En effet, pour pouvoir répondre présent à vos diverses sollicitations, nous sommes sans cesse à nous former, nous perfectionner. Le travail de chacun est aujourd'hui colossal et j'espère que vous vous en rendez compte. Tout ce temps est bien sûr indépendant de leur travail et surtout de leur vie familiale. J'en profite donc pour remercier l'ensemble des employeurs, mais aussi et surtout les familles qui font que vos sapeurs-pompiers soient aussi présents et surtout compétents.

Pour finir, je vous souhaite à vous ainsi qu'à vos familles nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année qui arrive.

**Lieutenant BARIL Olivier**  
**Chef de centre**  
**CIS La Choltière**

**Nous tenons aussi à rendre un hommage tout particulier à notre ancien chef de centre, le Sergent/Chef Collin Alfred qui nous a malheureusement quitté le 6 Septembre de cette année.**

Il a été sapeur-pompier pendant 33 années au CIS Paulx, du 1<sup>er</sup> Janvier 1966 au 8 Aout 1999. Les 10 dernières années il a occupé la fonction de chef de centre.

Il a toujours oeuvré pour le bon fonctionnement du centre, il a su nous manager, nous pousser à la formation dans l'intérêt de notre mission de Sapeurs-Pompiers, le tout dans une ambiance conviviale et dans un bon esprit d'équipe.

Merci Alfred tu resteras à jamais gravé dans nos mémoires.

## UNC

L'année 2019 a été riche en évènement pour l'association par l'obtention de la carte du combattant pour l'un de nos membres pour la période Algérie 62/64.

La cérémonie du centenaire de la création de l'union nationale des combattants 44 qui s'est déroulée le 29 juin à PONTCHATEAU le drapeau de PAULX y était ainsi qu'à la réunion de secteur à ST LEGER LES VIGNES, l'assemblée générale à LA CHAPELLE SUR ERDRE et la réunion des présidents à ORVAULT.



Pour 2020, nous célébrerons le 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1945 le 8 mai en espérant que cette cérémonie soit aussi belle que le 11 novembre 2018 «avec une météo plus clémente».

Remerciements à la municipalité qui nous soutient, et aux bénévoles pour leurs actions d'entretien et d'embellissement du cimetière et de l'organisation des cérémonies religieuses.

**La galette des rois sera le 04 janvier salle de la convivialité à la salle de sports.**

## Patrimoine religieux et aléas climatiques

Du fait de leur hauteur, les hauts monuments religieux (églises, croix, calvaires) sont fortement exposés aux orages et coups de vent. Les fidèles réunis dans l'église de Paulx ont pu le constater avec stupeur le dimanche 28 juin 1908. C'est même un miracle si tous sont sortis indemnes après avoir subis la colère du Ciel. « L'Echo de Paimboeuf » du 5 juillet 1908 revient sur cet épisode mémorable :

« Paulx - Dimanche dernier 28 juin, vers 3 heures de l'après-midi, au moment où la procession de la Fête-Dieu se disposait à sortir, un orage épouvantable éclate.

Quelques instants après, la foudre, brisant un carreau, tomba près des fonds-baptismaux. Deux femmes éprouvèrent une commotion aux jambes qui leur produisit l'effet d'une brûlure dont elles ne se sont pas encore remises.

Alors se produisit à l'église une véritable panique. Hommes, enfants, femmes, tous jetaient des cris : c'était un spectacle terrifiant qui dura autant que l'orage, car quelques instants après la foudre tomba de nouveau sur l'église, brisa une grande croix en pierre qui se trouvait sur la toiture, au-dessus du maître-autel ».

Le 21 décembre 1911, une violente tempête, parfois qualifiée de cyclone ou d'ouragan, traverse l'ouest de La France et engendre des dégâts considérables. Dans l'estuaire de La Loire, de nombreux bateaux se retrouvent échoués à des dizaines de mètres de leurs points d'amarrage. A Quiberon, le naufrage du trois-mâts norvégien Carl-Beck et le repêchage des corps de sept marins marquent les esprits. Dans les terres, on ne compte plus les toits arrachés, les poteaux télégraphiques enlevés, les arbres tombés... La ville d'Angers est particulièrement touchée avec quelques dizaines de blessés. A Paulx, le nouveau Calvaire situé route de La Garnache ne résiste pas aux vents tempétueux. Dix ans après son érection, la grande croix se brise ainsi que les trois statues groupées à ses pieds. Dix mois plus tard, la statue que nous connaissons est installée sur le piédestal. Le dimanche 22 septembre 1912, les paroissiens assistent à la Bénédiction du Sacré-Cœur. Le journal « L'Ami de la Vérité » rend compte de l'évènement. Extrait :

« La procession du soir fut magnifique de vie et d'entrain, comme aussi d'ordre et de bonne tenue. On alla chercher au

presbytère la statue du Sacré-Cœur, haute de 2m60 posée sur un char décoré avec un goût parfait et traîné par quatre grands bœufs, pour la conduire au monument ruiné auquel elle allait redonner vie.

Pour monter cette masse de 1200 kilos à une hauteur de 8 mètres environ, le travail, parfait de régularité et fort impressionnant, dura une demi-heure, demi-heure vite écoulée d'ailleurs, grâce aux cantiques chantés avec enthousiasme par la foule, grâce aussi à la musique instrumentale de Saint-Philbert, qui après avoir entraîné la procession, nous donna au pied du monument, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Puis le R. P. Aoustin fit acclamer à plusieurs reprises, Jésus-Christ et le Sacré-Cœur, par la foule, vivement impressionnée.

La bénédiction liturgique eut lieu ensuite donnée par M. le Curé. Puis, quelques couplets de cantiques, rappelant la royauté du Christ, la procession reprit le chemin de l'Eglise... »

Aujourd'hui, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus s'est estompée. Le temps fait son œuvre et des fissures apparaissent sur le socle du monument. Récemment, un phénomène climatique violent a même accéléré sa détérioration.

Le 6 mars 2017, la tempête Zeus cause des dommages sur l'ensemble du territoire français. Après des rafales record enregistrées dans le Finistère (190 km/h), le vent se décale en fin de matinée vers les Pays-de-la-Loire et le Poitou-Charentes. Vers 11h, des rafales approchant les 120 km/h balayent la commune, entraînant la chute d'une balustrade entourant le pied de la statue du Sacré-Cœur.

Comme toutes les croix et tous les calvaires construits à la fin du XIXème ou au début du XXème siècle, le Sacré-Cœur de Paulx est le témoin d'une période marquée par une profonde ferveur religieuse dans nos campagnes. Même si le monument ne bénéficie plus de la même attention, il demeure un élément patrimonial emblématique et un repère familial dans le paysage communal. A ce titre, sa préservation devient une nécessité avant que les prochaines tempêtes continuent de le dégrader.

**Christophe Durand**  
Secrétaire de l'association Machecoul Histoire



Le Calvaire entre 1901 et 1911



Le Sacré-Cœur depuis le 22 septembre 1912



# Commission Aménagement Cadre de Vie



## TROC' PLANTES ET CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le 3<sup>ème</sup> troc'plantes s'est tenu le 26 octobre 2019, place des Basses Marches, en simultané avec les portes ouvertes à la bibliothèque « Bibliorêve », pour leur 10<sup>ème</sup> anniversaire dans ce local.

Les diverses activités se sont déroulées dans la bonne humeur.

Nos partenaires et associations étaient au rendez-vous et les visiteurs aussi, profitant d'une météo clémente.

A noter cette année :

> **une distribution de broyat lors du troc'plantes**

> **une formation au compostage le 23 novembre** en mairie dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets.

*Deux opérations organisées par la Communauté Commune Sud Retz Atlantique.*

> **une « grainothèque »** imaginée par la bibliothèque : un petit meuble dédié est installé dans son hall d'entrée. Chacun peut y déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes.

> **un projet de jardin partagé**, qui sera géré par l'association nouvelle : « le Paulx'tager ».

Le troc'plantes s'est clôturé en fin de matinée, par la remise des prix du concours 2019 des maisons fleuries. Le nombre de participants reste stable : 8. Ils ont tous été récompensés.

Merci à ces fidèles jardiniers qui répondent toujours « présent » lors de nos manifestations.

Merci également à tous les bénévoles et partenaires qui contribuent au bon déroulement de cette fête des plantes.





# BIBLIORêve

2019 - 2020

## Historique

**Juin 1984** : Naissance de la bibliothèque

**Juin 2004** : La bibliothèque fête ses 20 ans

**Octobre 2009** : Nouvelle bibliothèque

**Octobre 2019** :  
**10 ans du nouveau local !**



Oika Dika  
Jeux et loisirs créatifs à domicile

## ÇA MARCHE COMMENT ?

La bibliothèque est ouverte à toutes et à tous. La consultation sur place est libre et gratuite mais pour emprunter des documents il est nécessaire de s'inscrire.

L'inscription, qui est annuelle, permet d'emprunter trois documents pendant trois semaines.

A savoir qu'il vous est possible de réserver des livres à la bibliothèque départementale de Loire-Atlantique par **BiblioRêve**.



## TARIFS / ABONNEMENTS

- **2€**/ Enfant (- 14 ans)
- **6€**/ Adulte
- **10€**/ Famille (quel que soit le nombre de membres)

## LE PETIT TRUC EN PLUS !

Le Portail numérique de Loire-Atlantique accessible gratuitement à tous les adhérents de la bibliothèque.

### Concrètement c'est quoi ?

- . MAXICOURS : du soutien dans toutes les matières scolaires
- . TOUT APPRENDRE : apprentissage des langues bureautique...
- . KIOSK : presse en ligne, titres hebdo, mensuels...
- . MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE : Vidéos, films documentaires, dessins animés...
- . JEUNESSE : histoire, musiques, vidéos, jeux...

## HORAIRES D'OUVERTURE

- Le mercredi de 17h à 19h
- Le samedi de 10h à 12h

Place des Basses Marches - 44270 Paulx  
Tél. 02 40 76 00 97

Mail : [bibliothequedepaulx@orange.fr](mailto:bibliothequedepaulx@orange.fr)  
<http://bibliothequedepaulx.opac3d.frsearch.php?action=Accueil>

## ATELIERS CONNECTÉS :

Pour être accompagnés dans vos démarches administratives en ligne. Chaque **1<sup>er</sup> mercredi** du mois à la bibliothèque.



Renseignements et inscriptions à la mairie de Paulx.  
Tél : 02 40 26 02 18

## ÊTRE BÉNÉVOLE : POURQUOI PAS VOUS ?

Cela peut être tout ça ou au choix ! :

- Participer aux permanences d'accueil du public ce n'est pas forcément un engagement hebdomadaire, ni sur un créneau toujours identique. Si les horaires actuels ne vous conviennent pas, vous pouvez tout de même manifester votre intérêt, les choses peuvent évoluer, notamment grâce à vous
- Participer au choix des documents selon vos goûts, lors d'échanges en réunion ou par mail de chez vous.
- Informatiser ces documents
- Proposer des animations régulières ou occasionnelles
- Participer à l'accueil des classes
- Participer à l'équipement des livres, au rangement des documents, c'est possible même si vous n'aimez pas spécialement lire !

Au diable les clichés ! Les bibliothèques ne sont plus des lieux tristes et poussiéreux, elles sont bien vivantes et ne demandent qu'à l'être encore plus, grâce à votre participation et à vos suggestions. Les bénévoles accomplissent des tâches et des missions très variées.

## LA GRAINOTHÈQUE EST OUVERTE !



Dans une esprit de partage, la bibliothèque vous propose de déposer et échanger librement des graines de fleurs, fruits et de légumes .

## CONCOURS PHOTOS 2020

### LES DÉLICES DU POTAGER DE GRAND-PÈRE



## ATELIER LOULOU PINETTE

Créatrice de bijoux, décors et accessoires de Paulx organise une fois par mois un atelier créatif pour enfant à la **bibliothèque de Paulx** le samedi après-midi de 14 h à 17h sur un thème différent à chaque séance.

## Commission **École, Jeunesse et Sports, Petite Enfance**

**Après plusieurs années d'attente, le self a enfin pris place à la cantine avec une mise en service le 25/02/19 pour les niveaux allant du CP au CM2, après quelques calages nécessaires à une bonne organisation, les enfants sont en majorité satisfaits de ces changements.**

Les maternelles restent servies à table. L'entrée, le plat et le dessert sont uniques mais les enfants peuvent choisir la taille de leur portion pour le plat, afin d'éviter le gaspillage alimentaire et de contenter les gros appétits. Une journée portes-ouvertes du self a été organisée le 3 Mai 2019 afin que les habitants de Paulx puissent découvrir les nouvelles installations.

La pause méridienne se déroule sur la cour de la cantine, une salle est mise à disposition pour les moments calmes et pour les jours de pluie.

Afin que les enfants profitent pleinement de la pause méridienne, nous sommes à la recherche de jeux de société, jeux de cartes et livres ainsi que de bonnes volontés qui

souhaiteraient s'investir auprès des enfants, ou partager leurs passions. Pour plus d'informations merci de contacter la mairie.

L'école des Prés Verts, avec le soutien de la commune de Paulx, a candidaté au projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité), qui offre la possibilité d'une participation financière de l'Etat, pour équiper de tableaux interactifs les classes de primaire. Nous sommes heureux que notre projet ait été retenu, les classes de primaire ont donc la chance d'être équipées de tableaux numériques interactifs, ce qui permet une autre approche des apprentissages.

Enfin il est prévu l'installation d'un composteur pour les bio-déchets générés par la cantine, cette installation est en cours d'étude par le CPIE de Corcoué sur Logne mandaté par la Communauté de Communes, une pesée des bio-déchets a été effectuée en Décembre et permettra d'identifier le type et les dimensions du composteur nécessaire.

## École publique des **Prés verts**



**Cette année est riche de projets pour l'école des Prés Verts.**

Nous travaillons autour du thème des émotions, en mobilisant différents langages : oral, écrit, corporel, artistique... Tous les modes d'expression seront explorés d'ici la fin de l'année. Dans ce cadre, les élèves des classes élémentaires ont travaillé en novembre et décembre avec une chorégraphe de l'Association Musique

et Danse et ont assisté à un spectacle intitulé « Poétique de l'instable ».

D'octobre à décembre, les élèves de CE1 et de CE2 ont suivi la formation du permis piéton, en partenariat avec la gendarmerie nationale.

La chorale de l'école s'est préparée à monter sur scène le 13 décembre, pour la fête de l'hiver organisée par l'association des parents d'élèves.

Nous poursuivons en février le travail engagé avec le C.P.I.E Logne et Grand-lieu, autour des déchets pour les élèves de maternelle et de la consommation responsable pour les élèves du CE2 au CM2.

Comme tous les ans, tous les élèves ont assisté à une séance de cinéma dans le cadre du festival « terres d'ailleurs » au cours de la deuxième période.

La sortie « **nettoyons la plage** », initialement prévue en octobre, aura finalement lieu au printemps.

Elle sera l'occasion de sensibiliser les enfants à l'impact des activités humaines sur l'environnement.



L'association de parents d'élèves de l'école des prés verts a poursuivi sur la lancée en 2019, afin de soutenir les projets pédagogiques menés par les enseignants de l'école. A titre d'exemple, les bénéfices effectués lors des diverses actions ont permis de financer intégralement le trajet en car lors de la sortie de fin d'année de l'école au zoo de la Boissière du Doré. **Plusieurs actions ont ainsi été menées, et seront reconduites cette année.**

Par exemple, **les ventes de biscuits** ont été relancées, et se feront plusieurs fois dans l'année.

La **récolte de papier** mise en place à l'automne 2018 est également reconduite. Nous encourageons tous les habitants de la commune de Paulx à venir déposer leurs vieux journaux, prospectus et autres papiers le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, entre 10h30 et 11h30, sur le parking des pompiers, afin de faire encore mieux que les 7,180 tonnes de papier récoltés en juin 2018.

Nous avons organisé en partenariat avec l'école une **petite fête de l'hiver** en décembre 2018, après la fin des cours,

Dans le cadre du projet Écoles Numériques Innovantes et Ruralité, l'équipe enseignante et la mairie ont rédigé l'année dernière une demande de subvention auprès de l'Inspection Académique. Notre projet ayant été retenu, l'école se voit doter cette année de trois vidéoprojecteurs interactifs qui seront installés dans les classes élémentaires et d'une installation de vidéoprojection mobile.

Enfin, nous préparons une belle sortie pédagogique pour la fin de l'année scolaire. Les enfants passeront la journée à Nantes : visites et découvertes de la vie en milieu urbain.

## Association des parents d'élèves

les enfants ont produit un petit spectacle qui a été suivi d'un **marché de créateurs**. Ce marché a eu lieu de nouveau cette année sous la même formule le vendredi 13 décembre 2019 à la salle Elie Cantin.

Bien évidemment la **fête de l'école**, événement majeur pour nos enfants, s'est déroulée en juin, et a de nouveau connu un franc succès. La prochaine devrait prendre un peu plus d'ampleur le **samedi 27 juin 2020**.

Nous avons également pris part au **Troc' Plantes** organisé par la mairie en octobre dernier, avec une vente de confitures.

Pour finir, nous avons créé un **site internet** afin de suivre plus facilement l'actualité de l'association.

**Hélène Olivier, Eva Desportes, Magali Raballand, Nicolas Prou, pour l'association Sur le Chemin des Prés Verts**

**Contact** : [ape@surlechemindespresverts.fr](mailto:ape@surlechemindespresverts.fr)

**Site** : <https://www.surlechemindespresverts.fr>



**Nous accueillons cette année 177 élèves. L'école compte deux classes de maternelle et cinq classes élémentaires.**

L'équipe pédagogique s'est réorganisée suite au départ de Katia ROSIERE, chef d'établissement depuis deux ans, Véronique DEVAUX, enseignante en CE1 et Céline LAMY, qui assurait la décharge de direction de Katia ROSIERE. Nous souhaitons la bienvenue à Cécile GUISSÉAU, nouveau chef d'établissement, Marianne PERES et Fanny GUIBERT.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

L'équipe pédagogique de Père Ceyrac

**PS/MS :** Mme Jaulin et Mme Augé (ASEM)

**MS/GS :** Mme Alfaïa et Mmes Pannetier, Diard (ASEM)

**CP/CE1 :** Mme Lize

**CE1/CE2 :** Mme Guisseau, Mme Guibert

**CE2 :** Mr Pajot

**CM1 :** Mme Raingeard

**CM2 :** Mme Pérès

## LE PROJET D'ANNÉE « LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT »

va permettre aux élèves de découvrir la nature et l'environnement sous toutes leurs formes.

Tout au long de l'année, la faune et la flore, la protection de l'environnement, le traitement des déchets seront étudiés de la PS au CM2 avec des temps forts :

- L'intervention d'un animateur du CPIE sur la protection de la nature, le traitement des déchets de décembre à janvier
- des sorties pédagogiques sur le thème de la nature et de l'environnement notamment sur le site de Corcoué sur Logne
- Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 bénéficieront de l'intervention « Musiques et danses » en chant et découvriront des chansons sur la nature appartenant au patrimoine culturel français.

- L'exploitation d'albums, de peintures sur le thème de la nature permettront aussi d'enrichir leurs savoirs.
- la réalisation d'un jardin ...

D'autres activités viendront ponctuer l'année : « **festival terre d'ailleurs** » avec des séances de cinéma pour tous, le **MUmO** (musée mobile) où les élèves découvriront des œuvres d'art moderne à Legé, le **cross** CM1/CM2/6<sup>ème</sup>, la **fête du projet** le 26 juin...

Nos élèves vont ainsi enrichir leurs savoirs mais aussi développer leur sens de la curiosité, affiner leur regard, observer, critiquer, argumenter sur leurs préférences afin de développer des attitudes et des compétences utiles pour les citoyens de demain. Tout ceci s'articule autour des 3 axes du projet pédagogique : vivre ensemble, s'exprimer à l'oral et à l'écrit correctement, bien vivre dans notre école

Les apprentissages, les assemblées d'enfants, les sorties pédagogiques, les matinées jeux de société ou ateliers cuisine, les ateliers multi-âges, les visites à la bibliothèque sont autant de points d'appui pour apprendre et devenir grand.

Dans le cadre de notre caractère propre, l'éveil à la Foi est proposé au CP/CE1 Les CE2, CM1 et CM2 ont le choix entre catéchèse et culture chrétienne.

## LES INSCRIPTIONS POUR SEPTEMBRE 2020

commencent en novembre 2019 et se poursuivent. Vous pouvez prendre contact avec Mme GUISSÉAU au **02 40 26 07 65** ou **ec.paulx.pere-ceyrac @ec44.fr**.

Pour les enfants nés en 2018, une scolarisation en pré-petite section pourra se faire selon le nombre d'inscrits en PS !





L'OGEC poursuit ses missions pour le bon fonctionnement de l'école. En mars, 53 élèves de CM ont pu partir en voyage scolaire au Loup Garou (79) et réaliser des activités sur le thème de la musique et de la nature. Grâce à la commission kermesse et votre participation, la Kermesse 2019 a été une réussite malgré le mauvais temps. Elle a été marquée par la mise en place des Ceyrac comme moyen de paiement et l'apparition des écocup. Après quelques explications, les Ceyrac ont bien été utilisés et ont favorisé l'autonomie des enfants. Ces deux nouveautés seront reconduites pour la kermesse 2020.

Pour entretenir et embellir l'école, nous organisons le premier samedi de chaque vacance scolaire des matinées travaux où chaque parent peut apporter son aide. Ces matinées permettent de conserver un cadre de vie agréable pour les enfants.

L'équipe OGEC se renouvelle régulièrement ; les nouveaux parents sont toujours les bienvenus.

## L'OGEC PROPOSE A LA LOCATION

- du matériel (tables, bancs, barnums renseignements auprès de Charles Penetier : 07 85 32 03 54
- des costumes enfants pour les kermesses ou galas voir sur le site de l'école [ecolepereceyrac.eu](http://ecolepereceyrac.eu)

## MANIFESTATIONS

La Kermesse se déroulera le dimanche 31 mai 2020, dimanche de la Pentecôte, avec le traditionnel défilé, danses, jeux-stands et dîner champêtre.

## LE BUREAU

**Présidente** : Marie-Laure Jamin  
**Vice-Présidente** : Sylvain Noyer  
**Trésorière** : Séverine Renaud  
**Vice-Trésorière** : Marie Bonin  
**Secrétaire** : Sylvie Audoire  
**Vice-Secrétaire** : Monika Rabreau  
**Membres** : Gaëlle Caupenne, Emmanuel Dehier, Vanessa Gilet-Bchet.

**L'ensemble de l'équipe OGEC vous souhaite une très bonne année 2020.**

Ecole Père Ceyrac

apel  
Le souffle de la liberté

Apel Départementale de Loire Atlantique

REPRÉSENTER

INFORMER

ACCUEILLIR

ANIMER

### Nos rôles :

- Participer aux projets éducatifs de l'école
- Proposer des animations
- Représenter les parents
- Participer aux conférences éducatives

### Nos actions :

- Vente de jus de pommes
- Calendrier de l'école
- Tombola
- Vente de sapins
- Gâteaux Bijou
- Recyclage
- Vente de livres
- .....

### Nos objectifs :

- Le bien être des enfants à l'école
- Permettre le renouvellement de matériels éducatifs
- En photo nos supers testeurs de nouveaux jeux!**
- Participer au financement d'activités scolaires
- Accueillir les parents d'élèves et créer des moments de convivialité entre parents

### Qui sommes nous :

- Présidente : Céline GUILLOUX
- Vice présidente : Pauline FLOURIOT
- Secrétaire : Juliette CORTEEL
- Vice secrétaire Stéphanie COSSON
- Trésorière : Sandrine RONSIN
- Vice trésorière : Cathy BLANCHARD
- Membres actifs : Angélique BARIL – Audrey CHARRIAU





# Graine d'Envies



association  
loi 1901



«L'association Graine d'Envies est gérée par une équipe de bénévoles Investie et motivée, et une équipe de salariés dynamique et expérimentée autour d'un projet associatif et pédagogique centré sur l'enfant.

L'association, participe activement à la vie et à l'animation de la commune à travers plusieurs pôles :

### L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

est ouvert chaque jour d'école de 7h à 8h45 de 16h15 à 19h

### L'ACCUEIL DE LOISIRS

est ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 et les mercredis de 7h00 à 18h30 pendant les périodes scolaires.

### LE PÔLE JEUNESSE

propose aux jeunes de 13 à 16 ans de monter et d'auto financer leur séjour d'été.

### LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

propose des conférences, des ateliers parents/enfants et une collection d'ouvrages sur ce thème à disposition des enfants et des parents.

### LES ATELIERS THÉÂTRE

sont assurés le mardi par une intervenante expérimentée, et clôturés par une représentation finale qui aura lieu les 6 et 7 juin 2020

### L'ANIMATION LOCALE :

À travers la soirée "Ramène Ta Fraise" organisée par les salariés de l'association, un spectacle de fin d'année, la participation au Troc Plantes, et autres.

### LES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION :

**Président :** Michaël JAMIN

**Secrétaire :** Elodie BERTHO

**Trésorière :** Nathalie GARREL

**Membres :** Amélie MOIROUX, Mélina MICHAUD

### A NOTER

La prochaine **AG le 17 juin 2020**

 Retrouvez toute notre actualité sur notre site et notre page FACEBOOK

# Cholthière Basket Club



En 2019, l'équipe première de la Cholthière Paulx Mer Morte a évolué pour la 2<sup>ème</sup> fois de son histoire en Nationale 3. Cette fois encore, le groupe de joueurs emmené par Antoine Ligonnière n'aura pas démerité, loin de là, car malgré un contexte difficile, les joueurs ont su rester soudés et motivés pour aller chercher la 9<sup>ème</sup> place du classement, synonyme de maintien.

Pourtant le niveau d'adversité était monté d'un cran supplémentaire par rapport à la saison précédente : nous faisons véritablement office de petit poucet dans la fameuse « poule du Sud-Ouest », très dense, avec notamment les clubs des régions de Bordeaux et Mont de Marsan. D'autant plus que nous partions avec un effectif chamboulé par le départ de plusieurs cadres et de nombreuses blessures.

Je tiens une nouvelle fois à féliciter les joueurs et leur coach pour cette performance.

Ainsi que tous les supporters, qui sont restés fidèles tout au long de la saison. Ils ont également bien joué leur rôle et nul doute que ce soutien a compté dans cette saison compliquée. Nous avons encore connu de superbes soirées, avec de très belles ambiances. Ces deux saisons resteront dans les mémoires pendant de nombreuses années.

Car oui, si la logique voulait que nous repartions en NM3 en 2019/2020, nous avons pris la décision de demander à être rétrogradés en Pré-Nationale (premier niveau régional). En effet, le groupe allait être une nouvelle fois rajeuni, plus de la moitié de l'effectif a moins de 25 ans, et nous ne pensions pas être en mesure de pouvoir présenter un effectif suffisamment armé pour prendre plaisir à évoluer à nouveau en Nationale 3.

Nous devons nous tourner vers l'avant, car c'est une chance de voir aujourd'hui des jeunes qui, à tout juste 20 ans, sont capables d'être compétitifs au niveau régional. La Cholthière a fait de la formation sa priorité depuis maintenant plusieurs saisons. On voit progressivement de nombreux jeunes intégrer les différentes équipes seniors, ce qui est très encourageant pour la suite.

On mesure également une progression notable dans les catégories jeunes, le nombre de licenciés est en constante progression, avec près de 180 joueuses et joueurs nous allons battre un record d'équipes engagées en championnat cette saison. La catégorie U11 en est le meilleur exemple, catégorie sur laquelle 5 équipes sont inscrites, 2 équipes féminines, et 3 masculines. Le niveau de jeu pratiqué sur ces catégories jeunes est également intéressant avec une équipe évoluant au premier niveau départemental dans 4 des 5 catégories masculines de U11 à U20.

Cette réussite sportive est à porter au crédit de Léo Dalger et de toute la commission technique qui réalisent un travail de qualité depuis maintenant plusieurs saisons. Cela va amener de nouveaux défis, car, en plus de former des joueuses et des joueurs, nous devons également solliciter un plus grand nombre de bénévoles pour encadrer tous ces effectifs. Mais il n'y a pas d'inquiétudes particulières à avoir, avec une grande satisfaction, on voit des jeunes qui, dès 15 ou 16 ans, s'investissent à leur tour dans l'association en prenant un rôle de coach ou d'arbitre.

Je tiens ainsi à remercier tous ceux qui s'emploient chaque semaine, et lors de nos différentes manifestations, pour faire vivre notre association.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous : aux licenciés de la Cholthière, à leurs familles, aux membres des commissions, aux bénévoles ainsi qu'à nos supporters.

Meilleurs vœux

Le Président, Arnaud TAUGERON

## LES COMMISSIONS :

**Commission Bar** : référents  
Laurence MERCIER & Ludovic COLLIN ;

**Commission Sponsors** : référents  
Laurent VOISIN & Jean-Marc BARIL ;

**Commission Administrative** : référentes  
Amandine BERTRAND &  
Stéphanie GABORIT ;

**Commission Technique** : référents  
Léo DALGER & Thomas PRAUD ;

**Commission Equipements** : référents  
Pierrick FOREST & Jean-Marc BARIL ;

## LE BUREAU :

Coralie MICHAUD, Nicolas ANDRIET, Pierrick FOREST, Maxime GALLAIS, Yohann GUIBERT, Tristan LE BARON, Olivier PARAIS, Thomas PRAUD, Laurent RENON, Jordan TENAUD, Thomas TRAVERS, David BLANCHARD (trésorier), Stéphanie GABORIT (secrétaire), Sylvie RAFFLEGEAU (secrétaire adjoint), Magali GOURDON (vice-présidente), Jean-Marc BARIL (vice-président), Arnaud TAUGERON (Président)

## LES ENTRAINEURS :

Léo DALGER (salarié), Antoine LIGONNIERE,  
Mickaël GAUTRON

## LES ARBITRES :

Aymeric AFFILE, Benjamin DUGUE

## LES ÉQUIPES & LEURS COACHS :

**U9 Mixtes** Silvain CHARRIAU &  
Paul CHARRIAU-RANJITKAR

**U11F1** Romain COLLIN

**U11F2** Titouan RAFFLEGEAU & Killian  
GAUTRON

**U11M 1** Tristan LE BARON

**U11M 2** Amandine BERTRAND & Louis JARNY

**U11M 3** Jean-Philippe PARAIS & Nathan  
BERNARD

**U13F** Mickael GAUTRON

**U13M 1** Julien GEAY

**U13M 2** Pierre TENAUD

**U15M** Léo DALGER & Léo GREZELEAU

**U17M** Léo DALGER & Léo GREZELEAU

**U20M** Jonas ECOMARD & Jordan TENAUD

**Séniors DM3** Sébastien CHAGNEAU

**Séniors DM2** Léo DALGER

**Séniors PNM** Antoine LIGONNIERE

**Loisirs Féminins** Aurélie BARBEREAU

**Loisirs Masculins** Philippe PARAIS

**Secrétariat** : Stéphanie GABORIT

10 chemin des charbonnières - 85300 Froidfond  
Tél. : 06.73.71.47.98

**Mail** : secretariat.cholthiere@gmail.com

**Site** : <https://www.cholthiere.fr/>

**Rappel** : inscriptions à partir de 5 ans

16

## DATES À RETENIR :

> **Vendredi 21 Février 2020** :  
Soirée Concerts à Paulx

> **Samedi 11 Avril 2020** :  
Soirée Entrecôte à Saint Etienne de MM

> **Samedi 16 Mai 2020** :  
Tournoi Jeunes à Paulx

> **Vendredi 5 Juin 2020** :  
Assemblée Générale à Paulx

> **Samedi 27 Juin 2020** :  
Rando Gourmande à Saint Etienne de MM

> **Samedi 29 Août 2020** :  
Tournoi de Möllky à Saint Etienne de MM



# Football Club de Paulx



**La saison 2019-2020 débute avec un effectif de 170 licenciés et la mise en place d'un groupement avec le club de l'ASR pour les catégories U15 et U18,**

Le but de ce groupement étant de pallier au manque d'effectif de ces catégories pour leur permettre de continuer à pratiquer leur sport et les voir, dans quelques années, évoluer en seniors.

Concernant les autres catégories, les effectifs sont fournis avec l'apport de jeunes venant des communes de St Etienne et La Marne.

Le tournoi jeunes, qui a connu pour sa 3<sup>ème</sup> édition un vrai succès la saison dernière grâce à l'investissement des entraîneurs, des bénévoles, des sponsors, de la mairie et des parents se déroulera le samedi 13 juin 2020.

La soirée du club avec un bon repas clôturera cette belle journée.

Merci aux entraîneurs et bénévoles, partis cette année, pour toutes les années passées au club.

Bienvenue aux nouveaux, sans qui, la gestion des équipes et du club serait impossible.

Un grand merci aussi à nos barmans et toutes les personnes qui donnent de leur temps.

Néanmoins le club recherche toujours de nouveaux bénévoles n'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonne saison à toutes, à tous et meilleurs vœux sportifs

**Yvan et Patrice**

## BUREAU

### **Co présidents :**

Yvan Mouillesse

Patrice Musseau

**Secrétaire :** Didier Boizieau

**Vice-Secrétaire :** Eric Charriau

**Trésorier :** Laurent Figard

### **Membres :**

Aurelia Voisneau

Jacky Pelletier

Emmanuel Goncalves

Romain Parot

## ENTRAINEURS - DIRIGEANTS

### **Responsables école de foot :**

Steve Deniaud

**U6 / U7 :** Coralie Perrodeau - Laurent Biron -

Emmanuel Gaget

**U8 / U9 :** Fabien Jaret - Jeremy Santacroce -

Patrice Musseau

**U10 / U11 :** Stephanie Pannetier - Raphaël

Cognaud -Thierry Point

**U12 / U13 :** Anthony Blanchard - David Libert

Emmanuel Goncalves -Frédéric Désorgere -

Florian Templier

**U15 (groupement) :** Yvan Mouillesse

**U18 (groupement) :** Steve Deniaud

**Seniors :** Aurelien Cominges

**Vétérans :** Julien Perrodeau

### **Date à retenir :**

> **13 juin 2020** Tournoi jeunes et repas champêtre

# Le Réveil Palucéen

Le Réveil Palucéen compte pour la saison 2019/2020  
25 solistes, 10 équipes et 3 duos

## Cette saison fût une fois de plus riche en résultats pour le club !

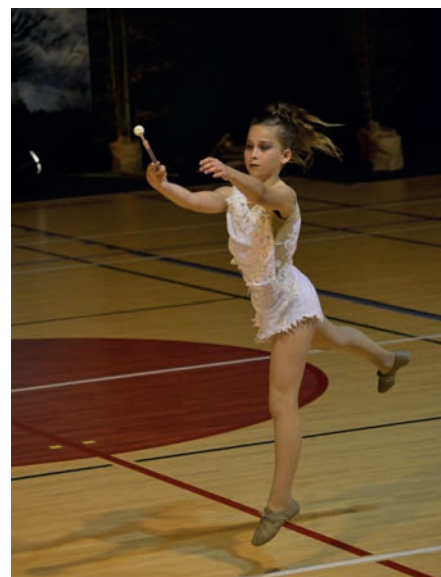
Noémy Bardin devient Vice Championne Nationale en benjamine honneur, l'équipe Junior Honneur devient elle aussi Vice Championne Nationale, de nombreux podiums au niveau départemental et régional tout au long de la saison ! Le club se classe 10<sup>ème</sup> sur 63 au trophée des équipes au niveau national !

Comme tous les ans depuis maintenant plusieurs saisons Le Réveil Palucéen remporte un franc succès avec son gala ! Celui-ci s'est transformé au fil des années en véritable spectacle aussi bien théâtral que dansant, avec un public qui revient toujours plus nombreux... Pour son prochain Gala le club accueillera ses spectateurs dans des gradins prévus juste pour le spectacle afin qu'ils puissent encore mieux apprécier le travail de nos twirlers...

Merci à tous les twirlers, juges, coachs, membres du conseil d'administration, bénévoles pour leur investissement tout au long de la saison

Bonne et heureuse année sportive à tous

Mickaël Navenot



## COMPÉTITIONS 2020 :

- Championnat Départemental solistes 18 et 19 janvier 2020 (à St Herblain)
- Championnat Régional solistes 15 et 16 février 2020 (à Montaigu)
- Coupe Nationale 14 et 15 mars 2020 (à Cholet)
- Championnat National Solistes 11 et 12 avril 2020 (à Carcassonne)
- Championnat Départemental Equipes et Duos 25 et 26 avril 2020 (St Nazaire)
- Championnat Régional Equipes et Duos 23 et 24 mai 2020 (St Herblain)
- Championnat National Equipes et Duos 27 et 28 juin 2020 (Le Mans)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019/2020

**Président** : Mickaël Navenot

**Vice-Présidente** : Armelle Jouan

**Vice-Président** : Fabrice Legendre

**Trésorière** : Laëticia Albert

**Secrétaire** : Johannine Lahay

**Responsable Sponsoring partenariat** : Laure Pérois

**Responsable confection** : Magalie Brochard

**Responsable d'équipe** : Patricia Fortineau / Sandrine Chauvin / Françoise Caillaud

## Dates à retenir :

- > **Loto** le samedi 4 avril 2020 (à Paulx Salle des Sports)
- > **Gala Twirling** le vendredi 19 et samedi 20 juin 2020 (à Paulx Salle des Sports)
- > **Vide Grenier** le dimanche 4 octobre 2020 (à Paulx Salle des Sports)

## Contact inscription :

Mickaël Navenot : 06 62 80 13 54

**Facebook** : Le Réveil Palucéen

**Contact événementiel** : 06 42 15 39 72

# Cha'paulx et Santiags 44



**Cha'Paulx & Santiags 44 poursuit ses activités dans la salle Elie Cantin tous les vendredis de Septembre à Juillet.**

Les débutants sont accueillis à 19h30 pour apprendre en petit groupe la chorégraphie d'une danse. A 20h, pratique de danses de base pour tous les participants, débutants compris. A 21h, séance pour les danseurs-euses confirmé-e-s.

## QUI DANSE ?

> des jeunes, des femmes, des hommes, des retraité-e-s. Notre club atteint 40 participant-e-s.

**La danse country est variée** : chaque morceau de musique a une chorégraphie spécifique. Le but est évidemment de connaître et pratiquer après quelques années le plus de danses possible de façon à pouvoir ensuite aller aux bals country dans les communes environnantes. Même si la danse se fait généralement en ligne, 1 danse sur 5 se pratique en couple. La « country » est reconnue pour la forme physique : elle aide à coordonner les mouvements et à cultiver la mémoire. Mais, c'est avant tout, échange, convivialité et le plaisir de danser sur des rythmes irlandais, folk-country, country-rock...

Merci à la municipalité pour le prêt gracieux de la salle Elie Cantin et pour la subvention accordée.



## Billard Loisir de Paulx



Le Billard Loisir de Paulx est composé d'une dizaine de membres qui se réunissent chaque **lundi et mercredi de septembre à juin à partir de 18h30 jusqu'à 21h00**, venez nous rejoindre pour profiter d'un moment de détente et de convivialité. Nous serons heureux de vous accueillir dans la salle de l'ancien presbytère face à la mairie pour vous faire découvrir ce jeu qui demande malgré tout de la précision et de la concentration.

**Les tarifs sont de 7€ au mois/adultes et 5€ au mois/jeunes.**

Afin de rendre ce jeu accessible à tous, nous avons mis en place un tarif à la soirée pour 2€00 sachant que la première soirée découverte est offerte. Il n'est pas nécessaire d'acheter le matériel, celui-ci est prêté, aucun niveau n'est requis.

**Le Billard Loisir de Paulx vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.**

### BUREAU :

**Président :** Jean PIRAUD  
**Trésorier :** Michel MICHAUD  
**Secrétaire :** Jean Marc BARIL



### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

- > 06-18-28-47-55
- > jean.marc.baril@free.fr

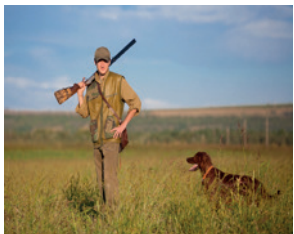
# Association Communale de Chasse de Paulx



**Cette année l'Association Communale de Chasse de Paulx compte 41 adhérents dont 4 nouveaux chasseurs. L'ensemble des chasseurs remercie tous les exploitants agricoles, propriétaires, locataires, sans eux, notre passion pour la chasse s'en trouverait nettement amoindrie.**

Chasser, c'est connaître la nature, la respecter et faire en sorte de la préserver pour faire durer ce loisir mais aussi pour en faire profiter les générations futures. Le chasseur apprécie de vivre quelques heures loin de tout, coupé du monde et des différentes technologies, cela lui permet de se ressourcer, de respirer, de contempler la diversité, la beauté de la faune et de la flore.

**L'association offre à toutes et à tous ses meilleurs vœux 2020**



**Dates à retenir :**

- > **Samedi 1 février 2020 :**  
Concours de Belote
- > **Mardi 10 novembre 2020 :**  
2<sup>ème</sup> Concours de Belote

# Association CHEVAL RETZ



**Cette association a pour objet de proposer des spectacles et divertissements équestres inspirés du monde médiéval.**

L'association a été créée en 2018, depuis nous avons effectué plusieurs représentations et animations comme par exemple:

- participation au spectacle et animation des médiévales de Commequiers et de Cheix en Retz 2018 et 2019
- spectacle : «les feux de la musique» à l'abbaye de Buzay à Rouans en 2019
- spectacle au pied du château de La Garnache pour l'événement Vélocéane en 2018

Nous créons des spectacles à partir de l'histoire du site ou selon notre inspiration en mêlant chevaux, jonglage, feu, combats et pleins d'autres divertissements !!!!

Nous sommes une petite trentaine d'adhérents et nous comptons environ 8 chevaux.

Vous pouvez nous rejoindre si vous possédez un cheval et que vous souhaitez découvrir un nouvel univers !!!!

# COMITÉ DES FÊTES DE PAULX

## Comité des fêtes

Pour notre première manifestation vous êtes venus très nombreux à la soirée Couscous du 21 Septembre (300 repas vendus) c'est avec un grand plaisir que nous vous avons accueilli et nous tenions à vous remercier et encore merci à tous les bénévoles pour leur aide.

**Le comité des fêtes de PAULX vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**

### BUREAU :

**Président :** Labbe Stéphanie

**Vice-présidente et trésorière :** Godard Céline

comitedesfetesdepaulx@gmail.com

### Dates à retenir :

> **Samedi 19 Septembre 2020**  
repas dansant « COUSCOUS »

> **Dimanche 6 décembre 2020**  
marché de Noël



## Le Paulx'tager

Une nouvelle association, en dormance depuis longtemps dans quelques têtes, est en train de germer doucement ... mais sûrement. Une parcelle communale de 1000m<sup>2</sup>, située au cœur du bourg, a été gracieusement mise à disposition par la mairie pour mener à bien ce projet. L'idée est de réaliser, sur ce terrain disposant d'un puits, un jardin entretenu collectivement.

Les différents buts de l'association seront :

- la production de légumes et fruits
- l'apprentissage et la pratique d'un jardinage naturel
- la diffusion de connaissances, l'échange de savoir faire
- la création d'un espace convivial et festif sur les thèmes du jardin et de la nature

Jean-Luc POTIRON, Rebecca HARAN, Michael JAMIN, Jacques LEBOT, Jérôme VRIGNAUD



### A NOTER

une réunion d'information est prévue **début 2020**

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

> haranrebecca@yahoo.fr

> 02-51-11-86-10 J-luc Potiron

# Les aînés palucéens

## ACTIVITÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

### 26 Janvier

Assemblée Générale participation satisfaisante des adhérents, suivi d'un repas et de la traditionnelle galette.

### 21 Mars

Spectacle à St Brevin « Sur la Route des Balkans » une douzaine de personnes ont participées.

**27 Avril** Repas de Printemps

### 10 Mai

Floralies à Nantes par car, une quinzaine d'adhérents.

### 14 Juin

Sortie annuelle « Route de la Sardine à St Gilles Croix de vie ». Balade en petit train. Visite du musée de la sardine. Puis retour au Poucton pour un repas animé et très apprécié.

### 2 Juillet

Journée départementale des clubs adhérents à Générations Mouvement à Vertou. Plusieurs activités : concours de Belote, Pétanque, Marche, Repas et Spectacle. Une dizaine de participants du club.



## ACTIVITÉS 2020

**3 Propositions** : La Corse, la Bretagne et l'Auvergne .

**Mi-Décembre** Un car est organisé pour les illuminations à Laval.

**Juillet 2020** 2 journées au Puy du Fou : Inscriptions en cours.

### 6 Août

Sortie pique-nique à Passay. Visite de la maison du pêcheur de l'observatoire et du musée. Repli pour raison météo à La Baubatière pour le pique-nique dans un confortable abri. Merci aux propriétaires.

### 21 Septembre

Marche du Pays de Retz passant par le château de la Caraterie ou l'historique fût commenté par l'historien Maurice Baril. Les rochers de la Martinière et la Chapelle du cimetière suivi du pique-nique et l'après-midi visite des serres à la Haute Pommeraie. 100 personnes ont participées à cette journée.

**19 Octobre** Repas d'Automne

### Voyages

3 Voyages d'une semaine organisés en inter club dans l'année.

CORSE : 2 cars

CAMARGUE : 1 car

AVEYRON : 1 car

Une vingtaine de personnes de notre club y ont participés.



### Activités régulières

**Lundi matin** : Vélo cool 20 à 25 Kms

**Mardi matin** : Marche lente 4 Kms. Soutenue 8 à 9 Kms

**Vendredi** : Pétanque

**2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Jeudi du mois** : cartes et jeux de société.





## ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DU SECTEUR DE MACHECOUL

- > Vous avez plus de 18 ans,
- > Vous pesez plus de 50 kg,
- > Vous êtes en bonne santé,
- > Vous disposez de 45 minutes,
- > Vous voulez sauver des vies.

Dans les Pays de la Loire, 650 dons de sang sont nécessaires chaque jour. Nous avons besoin de vous !

### OÙ DONNER SON SANG DANS LES PAYS DE LA LOIRE ?

Pour faciliter l'accès au don de sang, l'EFS Pays de la Loire assure chaque année, avec ses partenaires, près de 1 700 collectes mobiles dans les communes, entreprises, administrations et établissements scolaires de la région. Vous pouvez également prendre rendez-vous pour un don de sang dans l'un des 6 sites fixes de prélèvements de la région (Angers, Laval, La Roche-sur-Yon, Le Mans, Nantes et Saint-Nazaire) en téléphonant au 0800 109 900.

# Don du Sang

### LES COLLECTES ORGANISÉES À MACHECOUL-ST- MÊME EN 2020 SE DÉROULERONT À :

**Machecoul, (EdR) Espace de Retz :**  
**Samedi de 8h à 12h, Lundi de 16h à 19h**  
**Fév. :** Samedi 15 & Lundi 17 (EdR)  
**Mai :** Samedi 02 & Lundi 04 (EdR)  
**Juil. :** Samedi 18 & Lundi 20 (EdR)  
**Sept. :** Samedi 19 & Lundi 21 (EdR)  
**Nov. :** Samedi 28 & Lundi 30 (EdR)

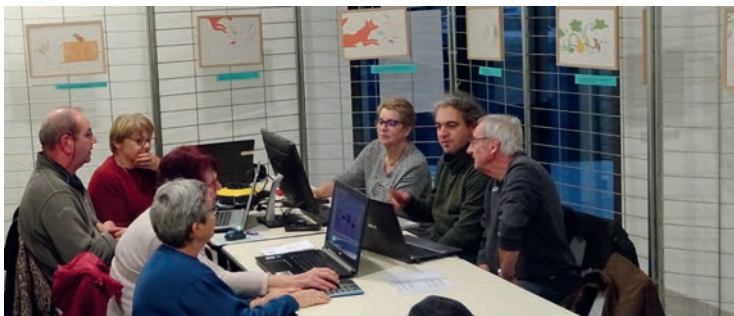
*Les femmes peuvent donner 4 fois par an et les hommes 6 fois par an*

Tous les lieux et dates de collectes près de chez vous sur

<https://dondesang.efs.sante.fr>

EFS Etablissement Français du Sang sur : Twitter - Facebook

**n° vert gratuit 0 800 109 900**



## Commission Affaires Sociales, Personnes âgées

### PERMANENCES NUMÉRIQUES

Les démarches administratives en ligne se multiplient. C'est pourquoi le département de Loire-Atlantique souhaite accompagner les publics dans cette transition numérique, via les mairies et les médiathèques. La municipalité a accepté la proposition du département et invité les Palucéens volontaires à s'inscrire à une première session de 3 ateliers connectés en mai 2019 à la bibliothèque.

Selon ses besoins et ses connaissances en informatique, chaque participant a été guidé vers l'accès aux démarches en ligne. Un accompagnement individuel, lors de ces ateliers, a permis d'apporter quelques réponses aux problématiques rencontrées par chacun.

En septembre, en faisant le point sur cette session, la municipalité et des bénévoles engagés, ont décidé de mettre en place une permanence numérique régulière le **1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 17h à 19h** à la bibliothèque de Paulx, afin de répondre aux demandes.

Cette permanence n'est pas un cours, mais plutôt un temps d'échange et d'apprentissage à l'informatique, avec des bénévoles en soutien. Ouvert à tous et chacun apporte son matériel.

Pour compléter l'équipe d'encadrement lors de ces permanences, un appel à bénévoles compétents en informatique est lancé.

La municipalité remercie ceux qui se sont déjà engagés.

**Contacts : mairie ou bibliothèque**

## Chauffeurs solidaires Sud Retz

L'association fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, elle couvre toutes les communes de l'intercommunalité.

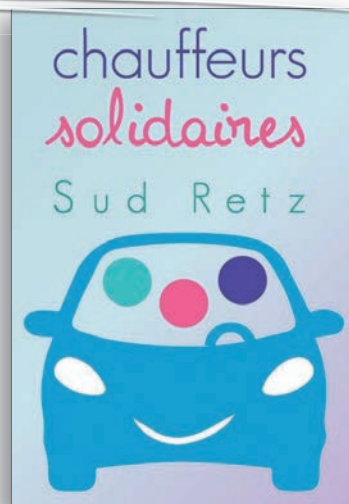
- La commune de Paulx fonctionne avec **5 chauffeurs, 22 bénéficiaires et 2 référentes**, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier les chauffeurs ont parcouru 2 554 kms.
- La commune de St Etienne de Mer Morte compte **2 chauffeurs et 12 bénéficiaires** que Paulx continue à gérer faute de référent, les chauffeurs ont parcouru 641 kms du 1<sup>er</sup> janvier à ce jour.
- La commune de La Marne, que nous avons reprise momentanément compte **4 chauffeurs et 4 bénéficiaires et 1 référent**.

**Petit rappel : la prise en charge des bénéficiaires est soumise à conditions de ressources.**

**Nous faisons appel à de nouveaux chauffeurs.**

Pour tout renseignement appelez le : **07 68 26 16 04** nous serons ravis de vous accueillir au sein de l'association.

Les référentes : Marie-Thérèse MENARD - Darlène SIMONEAU



## Clic Pass' Ages

Le CLIC PASS'Agés intervient sur la communauté de communes « Sud Retz Atlantique » dont fait partie votre commune.

Ce Centre Local d'Information et de Coordination est un service gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage.

Ce service permet de répondre à vos questions liées à votre maintien à domicile. Les questions les plus fréquentes sont : « J'ai besoin d'une aide à domicile : ai-je droit à des aides financières? » « quelles sont les aides pour rester le plus longtemps possible à mon domicile ? » « quelles sont les adaptations possibles pour mon domicile ? » « comment puis-je financer une entrée en structure ? » ...

Ce service accueille aussi les personnes en situation de handicap (sans critère d'âge) afin de les aider à remplir le dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il propose également des formations pour les aidants et des réunions d'information sur des thèmes liés au vieillissement.

Le CLIC est ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 10 Bd de Gondy à Machecoul. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 51 70 93 37 ou par mail : clicpass-ages@laposte.net

**Sur l'année 2018, le CLIC PASS'Agés a accompagné 1177 personnes dont 45 habitants de Paulx.**

# Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne

Depuis cinq ans l'association ENTR'AIDE AVENIR PAYS de RETZ et LOGNE (initialement association des veuves civiles) régie par la loi 1901 et déclarée en Préfecture en 2015.

Elle a pour objet de défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles.... En regroupant toutes les personnes ayant vécu la perte du conjoint ou compagnon ou frappées par l'isolement et (ou) la solitude afin de les soutenir, les informer et les aider dans leurs démarches. Faire valoir ses droits à la pension de réversion cela ne se fait pas systématiquement. Il faut en faire la demande spécifique auprès des différents régimes et caisses de retraite principale et complémentaires.

« Entr'Aide Avenir Pays de Retz » est aussi le relai entre les élus et les citoyens.

L'association vous propose tout au long de l'année des moments de convivialité : chaque mois « Points dimanche » avec un repas en commun, puis galette des rois, voyage, marche, jeux de société et des activités des réunions d'information à thème et des sorties ou spectacles, puis elle édite une « Lettre Infos » deux fois par an.

En mai et juin 2019 : 5 /6 adhérentes (ts) ont participé à une initiation à l'informatique animée par un formateur. En 2020, nous reconduirons cette proposition.

**N'hésitez pas à nous contacter au :**

**Tél : 02 40 26 02 67 ou 02 40 02 24 62 ou 02 40 78 53 89.**



## Convivialité

Lancée par le Secours Catholique, c'est l'occasion de se rencontrer deux après-midis par mois : échanges, écoute, jeux, réflexion, ateliers... c'est un moyen de lutte contre l'isolement et la solitude.

N'hésitez pas à nous rejoindre, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois de 14h30 à 17h30... La salle de la cantine, à Paulx, est mise à notre disposition par la municipalité que nous remercions sincèrement.

Renseignements auprès de Monique Ecomard (02 40 26 02 04), Lucette Chouin (02 40 26 96 15), Jean-Paul Baril (02 40 78 53 52)



# Paroisse de Paulx

**« Les dons de la grâce sont variés...les fonctions dans l'Église sont variées...les activités dans l'Église sont variées... » (dans la Bible - 1<sup>ère</sup> lettre de saint Paul aux Corinthiens chap. 12)**

Chaque personne est différente. On a tous reçu des dons différents, des talents différents.

Chacun a sa place dans l'Église et c'est grâce au talent de nombreux bénévoles, pas moins de 80 !, que notre communauté chrétienne de Paulx peut rester vivante.

Dans l'ombre, de nombreuses petites mains donnent du temps afin que nous trouvions une belle église propre, accueillante, fleurie, entretenue.

D'autres ont à cœur de réfléchir autour de passages de la Bible pour préparer et animer les célébrations des dimanches et autres jours de fête.

Chaque fois qu'il y a un 5<sup>ème</sup> dimanche dans le mois, il y a une messe à Paulx à 11h que des jeunes animent par leur talent musical.

D'autres se réunissent dans la convivialité et la fraternité, accompagnent et visitent les malades, portent la communion, accompagnent aux sépultures, aux baptêmes...

De nombreuses autres personnes acceptent de distribuer les enveloppes du denier de l'Église dans leur quartier.

Enfin, une équipe d'Animation Locale (EAL), qui regroupe quelques chrétiens de Paulx, a reçu la responsabilité de coordonner et d'animer toutes ces activités en lien avec l'ensemble de la paroisse.

Pour remercier tous ces bénévoles, l'équipe d'Animation Locale les a invités à se retrouver pour un temps convivial, à partager la galette des rois le 17 février dernier après la messe avec la présence du Père Gilles de Cibon, curé de la paroisse.

C'était un plaisir de voir tous les gens réunis et heureux de se retrouver pour un temps de rencontre et d'échange.

Chaque personne, quelque soit ses compétences, sa disponibilité, peut se faire connaître et participer à une activité ; chacun y a sa place.

On ne sait pas tout faire ; il ne faut pas vouloir tout faire, mais ce qu'on sait faire, il faut le faire.



**Date à retenir :**

**> Dimanche 16 février 2020**  
Prochaine galette des rois après  
la messe (c'est-à-dire à 10h45)  
à la Salle Élie Cantin

## PERMIS DE CONSTRUIRE 2019

GUINGAMP Négoce	La Baubatière	Hangar et cases de stockage
Mr MICHAUD Michel	31 Grand'Rue	Extension et rénovation de l'habitation
Mr et Mme DAVID Jérôme	4 Impasse des chênes	Habitation
Mme PINARD Hélène	Rue de la Marne	Hangar agricole
Mr et Mme CHARRIER Bernard	3 rue du Terrain des Sports	Véranda
Mr et Mme LAMY Ludovic	1 Bis Les Brosses	Garage
SOLIHA	1 Place de l'Eglise	Réhabilitation d'un bâtiment
Mr TEMPLIER Mickaël	1 La Rochelle	Extension garage
Mr GUIBERT Pierre	La Petite Blanchetière	Extension et rénovation de l'habitation
Mr GRIGNARD Romain / Mme GRAVOUIL Flavie	9 Allée Cavalière	Extension habitation
Mr et Mme ODIE Pierre-Alexandre	27 rue du Marché Neuf	Extension habitation
Mr VALENTIN Grégory	19 Les Brosses	Extension habitation + garage
Mr DENIS Kévin / Mme LANCELEVEE Samantha	10 Bis rue de l'Ebergement	Habitation
Mr GISBERT Juan	La Petite Blanchetière	Réhabilitation d'un bâtiment
Mr et Mme CHAUVIN Jean-Jacques	10 rue Belle Fontaine	Préau
Mr et Mme GILET Pascal	17 Allée Cavalière	Reconstruction habitation
Mr POUILLAS Julien	La Grande Talonnière	Bâtiment à volailles + couverture fosse
Mr et Mme FERRAND Joël	5 Impasse Saint Eloi	Habitation
Mr ORDUREAU David / Mme PAILLUSSON Lydie	1 Hameau des Genêts	Extension habitation
Mr RECIO Ludovic	6A La Catroussière	Réhabilitation d'une grange
Mr VRAC Julian / Mme BONNISSENT Mathilde	10 Le Bois Guérin	Réhabilitation bâtiment

## TRAVAUX REALISES ET EN COURS

### > Aménagement route de la Limouzinière

Afin d'améliorer la sécurité des personnes en entrée de bourg, et réduire la vitesse un aménagement a été réalisé avec l'aide du département sur la faisabilité de cette opération. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet CDC Conseils.

Tout d'abord, une réfection piétonne et cyclable entre la route de la Limouzinière et le Centre-bourg a été créée. Sur cette liaison, la mise en place de l'éclairage public a été confié au Sydela.



### > Mise aux normes suivant le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Réaménagement des trottoirs afin de faciliter l'accès aux PMR (personnes à mobilité réduite).

Les secteurs concernés par cette opération : rue du Marché neuf, centre-bourg, rue Saint Filibert, rue du Terrain des Sports, rue du Pavillon, rue du Domaine de l'Allée Cavalière, rue de la Motte Noire.

Travaux réalisés pour ces secteurs : passages piétons, pose de bandes podotactiles.

### > Parvis de l'église

Les travaux sont terminés : rampe d'accès pour PMR, pose des potelets, bandes podotactiles, contre marches. Mise en place d'arbustes et vivaces par les services des espaces verts.

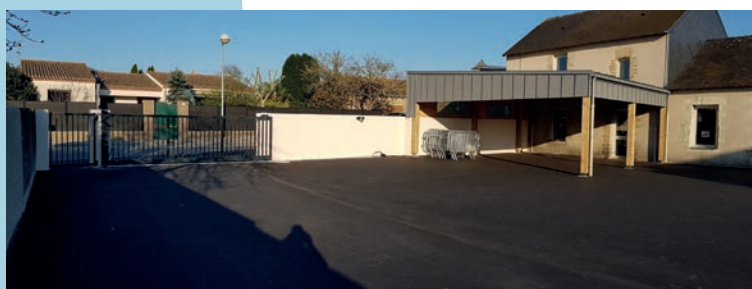


Coût total de ces travaux : 296 300 € HT

Financement : DETR 42 446 €, réserve parlementaire 5 570 €, Conseil départemental 47 862 €, Amendes de police 12 206 €, autofinancement commune 188 216 €

### > Cour cantine et mise en place du self

Les travaux sont terminés. Construction d'un préau, remise en état de la cour, installation de deux portails pour sécuriser le site, mise en place du self.



### > Salle polyvalente

Les parties en bois extérieures étaient en très mauvais état. Une étude complète a été réalisée par le cabinet ECTS. Il en est ressorti que la suppression des parties en bois extérieur impliquait un renforcement complet de la charpente. Le conseil municipal ayant validé cette étude, les travaux ont été réalisés en juillet 2019 : dépose du faux plafond, renforcement de la charpente, repose nouveaux faux plafonds avec mise en place de laine de roche et de dalles acoustiques, pose de panneaux muraux acoustiques. Reste à réaliser pour ces deux salles, le changement des ouvertures. Une étude est en cours.

### >Trottoirs Secteur école privée

Mise en place de barrières pour sécuriser le déplacement des enfants de l'école privée vers la cantine scolaire rue du pavillon.



## PROJETS

### >Eglise

Une étude complète a été demandée au cabinet Ateliers 44. Coût de l'étude : 6 800 € HT

Cette étude se compose de : visite de l'édifice, relevé photographique, esquisses, analyse de l'état pathologique et des désordres, description des remèdes envisagés, proposition des travaux par tranche de priorité, description et estimation des travaux. Une restitution sera faite début 2020.

### >Rue du Marché Neuf

- **Eclairage public** : une demande a été faite auprès du Sydela pour le remplacement des mâts existants
- **Eaux usées** : extension du réseau
- **Aménagement** : continuité piétonne jusqu'au carrefour de la Casse

## REVISION DU PLU

### BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Paulx a été approuvé par délibération municipale du 18 décembre 2001. La procédure de révision du POS a été prescrite par délibération du 23 juin 2015, complétée par une délibération du 25 octobre 2016, lesquelles ont également défini les objectifs poursuivis par la procédure et fixé les modalités de

concertation conformément aux dispositions des articles L 151-1 et suivants, L 153-11 et L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Le 27 mars 2017, conformément au code de l'urbanisme, il y a eu retour à l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) (date de caducité du POS).

### 1 - Mise en œuvre de l'élaboration du PLU

Par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a défini les objectifs poursuivis dans la présente révision :

- Mettre le PLU en conformité avec les textes (notamment les Lois Solidarité et Renouveau Urbain, Engagement national pour l'Environnement, Accès au logement et à un Urbanisme Renouveau, Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la Forêt...) et en compatibilité avec le SCoT du Pays de Retz
- Maitriser l'urbanisation
- Favoriser la mixité sociale
- Améliorer l'attractivité économique de la commune dans une démarche de développement durable
- Répondre aux nécessaires évolutions de la commune

Par une délibération en date du 25 octobre 2016, le conseil municipal a complété les objectifs de cette révision par les éléments suivants :

- Maitriser le développement urbain notamment au travers de la ZAC multisites Centre Bourg, La Vigne, Le Moulin
- Trouver la bonne adéquation entre l'encadrement de la construction dans la zone rurale et le maintien de l'activité agricole fortement présente sur le territoire

- Mener une réflexion avec l'Intercommunalité sur le développement de l'emploi notamment en lien avec la zone artisanale de Belle Fontaine et l'extension de la Seiglerie, pour fidéliser les habitants au territoire et accueillir de nouveaux acteurs économiques
- Accompagner la redynamisation commerciale du centre-bourg initiée par l'étude menée avec la CCI
- Réfléchir à la valorisation des sites naturels identitaires comme les abords de la rivière du Falleron, de la zone des Prés Verts à proximité de la Chapelle...
- Réfléchir à la reconversion du site de la carrière Guingamp
- Organiser un maillage de liaisons douces pour mettre en valeur des zones naturelles et des espaces conviviaux de la commune (Les Prés Verts, la zone multisports, les abords du Falleron...), ainsi que les connexions avec les communes voisines
- Intégrer la réalisation de la future voie rapide dans le projet de territoire communal afin d'en faire un axe de désenclavement sans créer de rupture, à court ou moyen terme

## 2 - Les modalités de concertation prévues

Le Conseil Municipal a également défini les modalités de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet et selon les modalités suivantes :

- L'ouverture d'un registre en Mairie en vue de recueillir les observations du public

## 3 - Les étapes de la procédure

L'élaboration du PLU a été ponctuée par plusieurs moments clés :

- 23 juin 2015 : Lancement de la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU
- 25 octobre 2016 : Délibération précisant les objectifs de la révision du POS
- 27 mars 2017 : Retour à l'application du RNU
- 12 décembre 2017 : Débat en Conseil Municipal sur les orientations du PADD
- 30 juin 2017 : Première rencontre avec les Personnes Publiques Associées et présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées
- 30 janvier 2018 : Présentation en réunion publique exposant les objectifs de la révision du PLU, la synthèse du diagnostic et les principes du PADD
- 1<sup>er</sup> février 2019 : Première rencontre avec le service des risques de la DDTM sur les limites des zones inondables de l'AZI
- 12 avril 2019 : Deuxième rencontre avec les Personnes Publiques Associées
- 15 avril 2019 : Deuxième rencontre avec le service des risques de la DDTM sur les limites des zones inondables de l'AZI
- 30 avril 2019 : Débat complémentaire sur les orientations du PADD
- 6 mai 2019 : Présentation en réunion publique des principes du règlement et du zonage, avec un rappel du PADD
- 14 juin 2019 : Troisième rencontre avec les PPA sur le volet économique de l'intercommunalité
- 2 juillet 2019 : Présentation en réunion publique des réponses apportées par le relevé topographique sur les zones inondables

## 4 - Les grands principes du projet communal

Paulx se développe au cœur du Pays de Retz, secteur rural marqué par l'activité agricole et maraîchère, ainsi que par une dynamique entrepreneuriale. Inscrit dans la vallée du Falleron, le territoire a toujours été un pays de passage : lieu d'échanges commerciaux des Marches de Bretagne, présence le long des RD117 et 95, axe de transition entre la Loire Atlantique et la Vendée, situation entre zone littorale et bocage. Le caractère rural de la commune se ressent dans son organisation physique mais aussi sociétale : territoire calme et tranquille, les habitants se connaissent et apprécient leur cadre

- La tenue de 2 réunions publiques minimum qui permettront échanges et réflexions avec les habitants
- Une communication par l'intermédiaire du bulletin municipal ou du site internet de la commune sur l'état d'avancement du dossier

Parallèlement, ont eu lieu des réunions en commune, en présence de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz porteur du SCoT, afin de trouver la meilleure adéquation entre le projet de territoire, le projet économique de l'intercommunalité, le respect des directives du PTH et du SCoT. D'autres ont eu lieu avec la DDTM pour échanger sur l'intégration optimum du projet de ZAC multisites du bourg dans le PLU.

La commission urbanisme a été très active tout au long de la procédure. Chaque réunion de travail s'est déroulée de la même manière : une présentation par le bureau d'études complétée par monsieur le Maire, puis un large échange avec la commission qui a pu poser de nombreuses questions notamment sur les thèmes suivants :

- La notion de capacité d'accueil et le rythme de construction ;
- Le projet de ZAC ;
- Le projet de réaménagement autour du presbytère ;
- La non construction dans les hameaux ;
- La mise en place des différents zonages ;
- La réduction de la constructibilité dans la zone rurale et la mise en place de 3 STECAL à vocation économique ;
- La mise en place des OAP de la zone agglomérée ;
- L'établissement de l'inventaire communal pour le changement de destination des constructions de valeur patrimoniale ;
- Les différentes protections des haies et boisements ;
- La question du maintien des activités économiques en place et de la création de la zone intercommunale ;
- L'intégration de l'AZI dans le PLU.

de vie agréable. Proche des bassins d'emplois des pays de Machecoul, Saint Philbert de Grand Lieu, Challans et Nantes et Saint Nazaire, les palucéens bénéficient des services et commerces présents sur la commune et dans les environs. Fort de ce constat et de ces volontés, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les volontés communales qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux. Le projet de Paulx accompagne le développement de son territoire au travers des 3 axes suivants :



### **Axe 1 : Un territoire rural et agricole marqué par le Falleron**

- Inscrire le projet de territoire dans la trame verte et bleue
- Préserver l'identité de la zone rurale et le caractère agricole de Paulx
- Valoriser des paysages qui façonnent cette identité communale
- Assurer les différentes connexions et développer les déplacements doux sur le territoire et dans le bourg

### **Axe 2 : Un territoire à taille humaine et solidaire confortant la polarité du bourg**

- Concentrer l'urbanisation dans l'enveloppe agglomérée et limiter l'étalement urbain
- Participer à l'effort de réduction de consommation d'espace et éviter l'empiètement sur les espaces agricoles et naturels
- Réfléchir au devenir des sites en déprise
- Organiser des secteurs de développement de l'habitat suffisants, en cohérence avec les dispositions du PTH en termes de densité urbaine et de surface

### **Axe 3 : Un territoire inscrit dans la dynamique économique du Pays de Machecoul**

- Agir en faveur de la dynamique économique de la commune
- Développer l'activité touristique
- Conforter l'activité agricole présente sur le territoire et garante de la qualité des paysages et de l'environnement
- Développer l'offre d'emploi artisanal et industriel
- Maintenir l'offre de services en rapport avec la progression démographique

Par rapport aux objectifs de départ, le projet de PLU révisé :

- Met en place un projet de PLU compatible avec le SCoT et prend en compte le PTH ;
- Concentre l'urbanisation dans l'enveloppe agglomérée du bourg ;

- Valorise son paysage et ses éléments patrimoniaux naturels au travers de la mise en place de zones naturelles assurant la valorisation de la trame verte et bleue... ;
- Établit l'état des lieux exhaustif des différentes possibilités de réalisation de logement (en dents creuses, en opération d'ensemble dans la ZAC, par reconquête du logement vacant, par changement de destination de bâti patrimonial) afin d'optimiser les possibilités existantes et limiter les extensions d'urbanisation ;
- Protège le patrimoine bâti du bourg et de la zone rurale en établissant un inventaire patrimonial notamment pour permettre le changement de destination ;
- Assure la maîtrise du développement de l'urbanisation par la création d'une zone 1AUZ à vocation d'habitat urbanisable dans les 12 ans à venir et d'une 2AU à vocation d'habitat urbanisable au-delà des 12 ans de ce PLU ;
- Réduit la consommation d'espace à vocation d'habitat de plus de 50% ;
- Positionne une zone 2AU pour l'extension de la zone économique de la Seiglerie en l'inscrivant dans la dynamique de l'intercommunalité ;
- Maintient la dynamique commerciale, son attractivité, son offre de services tant publics que privés par des dispositions réglementaires et la création de la zone 1AUr ;
- Met en place des protections et la valorisation de liaisons douces ;
- Positionne des emplacements réservés pour l'extension du cimetière, l'extension des équipements collectifs, la mise en place de nouvelles continuités douces et des aménagements routiers sécuritaires ;
- Assure la préservation et valorisation de l'activité agricole locale ;
- Intègre les résultats de l'inventaire des zones humides et cours d'eau par la mise en place d'une trame spécifique au zonage ;
- Intègre l'Atlas des Zones Inondables.

## **5 - La mise en œuvre de la concertation**

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de Paulx a défini les modalités de la concertation par délibération du 23 juin 2015. Celle-ci s'est déroulée de la manière suivante :

- Tenue de réunions publiques :
- Le 30 janvier 2018 : présentation en réunion publique exposant les objectifs de la révision du PLU, la synthèse du diagnostic
- Le 6 mai 2019 : présentation des principes du PADD, ainsi que le règlement et le zonage du territoire
- Le 2 juillet 2019 : présentation de 4 points complémentaires du projet de PLU

### **En sus de ces réunions publiques :**

- Une réunion de travail s'est tenue avec les agriculteurs sur le volet agricole du PLU en présence de la Chambre d'Agriculture (le 20 décembre 2016)

- Des réunions de travail se sont également tenues sur la trame verte et bleue (TVB) avec des agriculteurs et des membres du comité de pilotage (les 13 avril 2018 et 1<sup>er</sup> avril 2019)
- Parution d'articles de presse dans le bulletin communal et dans la presse - pages locales
- Informations sur le site internet de la commune
- Mise à disposition d'un registre en mairie, accessible aux heures d'ouverture de l'accueil
- Réception de courriers
- Exposition de plan de zonage du 8 juillet 2019 au 3 septembre 2019

## 6 - Le bilan de la concertation

Monsieur Le Maire dresse le bilan de la concertation.

Les modalités énumérées ci-dessus répondent à celles approuvées par le Conseil Municipal par délibération du 23 juin 2015.

Ont été ajoutés la mise à disposition du support de réunion et le compte-rendu de chaque réunion publique ainsi qu'une exposition du plan de zonage.

La population communale a été informée de l'avancement des travaux de révision, par différents moyens : réunions publiques, site internet, articles de presse, bulletins communaux. Ceci a permis de viser plus de citoyens.

Lors des réunions publiques étaient présentes entre quarante et cinquante personnes. Chaque exposé a été suivi d'échanges avec les personnes présentes. Les questions ont essentiellement porté sur :

- La possibilité de diviser un terrain ;
- Les changements de destination du bâti patrimonial ;
- La vocation des zones autour de l'entreprise STIMY ;
- Le projet sur l'ancien site de Bativalor ;
- Le classement des haies et des boisements, et leur possibilité d'entretien ;
- La ZAC, notamment au niveau du calendrier de réalisation ;
- Les risques d'inondations et le classement en zone inondable, notamment sur :
  - L'application de l'AZI et la possibilité de ne pas le faire apparaître sur le zonage du PLU ;
  - La possibilité de réaliser des digues ou des aménagements en amont pour réduire les risques ;
  - Les inquiétudes relatives à l'ouvrage sur le Falleron et à ses conséquences sur l'écoulement des eaux ;
  - L'obligation pour la commune de mettre en place des repères de crues ;
  - L'étude réalisée par le service des risques de la DDTM venue préciser l'AZI ;
  - Le délai de réalisation du PAPI.
- L'imperméabilisation des sols, notamment les règles mises en place pour limiter l'imperméabilisation des sols et l'évacuation des eaux pluviales de la ZAC ;
- Le contrôle de la DDTM vis-à-vis de l'ouvrage sur le Falleron et de l'évacuation des eaux pluviales de la ZAC.

Lors de la concertation, 32 demandes ont été formulées à la commune. Elles portent principalement sur la constructibilité de certains terrains :

- 20 demandes pour passer en zone constructible dans la zone agricole ;
- 1 demande de construction à usage d'habitation dans les zones économiques ;
- 1 demande de permis et/ou rénovation en zone agricole ;
- 1 demande de division de terrain en zone agricole ;
- 1 demande pour changer les limites de la zone économique et artisanale ;
  - 1 demande d'extension du noyau du bourg en zone UA ;
  - 1 demande de conservation de parcelle intégrée dans la ZAC ;

- 2 demandes pour la création d'une zone de loisir et l'acquisition d'un chemin en zone NI ;
- 1 demande de zonage spécifique pour la création d'une plateforme de transit et de traitement des déchets inertes et bois sur l'ancien site Bativalor ;
- 1 demande d'indemnisation pour avoir vu sa parcelle être classée en zone inondable et être tenu informé des aménagements en aval de la commune qui pourrait occasionner une retenue d'eau ;
- 1 dossier du collectif souhaitant mettre en évidence les « incohérences » de l'AZI.
- 1 demande pour transformer un local commercial en habitation

Il a pu être répondu favorablement à la demande de création d'une plateforme de transit des déchets (zonée Ad), et aux demandes de création d'une base de loisir (zonée NI). Même si toutes les demandes de constructibilité en zone agricole ont été refusées, 3 comptent un bâti répertorié dans l'inventaire patrimonial, ce qui permettra de faire l'objet d'un changement de destination.

Un tableau effectue l'analyse exhaustive de ces demandes. Il ressort de cette concertation, que le public a pu s'exprimer librement sur le projet de PLU. D'une manière générale, les habitants se sont surtout exprimés sur des demandes de constructibilité (beaucoup s'inquiètent sur la non-constructibilité dans les zones rurales). Dans le respect des principes de densification de la zone agglomérée, d'encadrement de la capacité d'accueil, de limitation de l'étalement urbain, de valorisation de la polarité du bourg, des principes du SCoT, 27 demandes ont dû être refusées. En plus des points évoqués précédemment, l'inquiétude s'est portée sur l'intégration de l'AZI dans le PLU (perte de valeur du bien, limitation des possibilités constructives...) : les personnes concernées contestent leur classement en zone potentiellement inondable dans le PLU ; or, comme il a été expliqué à de nombreuses reprises, le PLU ne décide pas de l'inondabilité des terrains mais ne fait qu'intégrer les dispositions de l'AZI lui-même opposable depuis 2009. Les éléments exprimés ont été examinés et pris en compte de la manière suivante : en réunion de travail, chaque demande a été située sur un plan de cadastre et transcrite sur un tableau établissant la nature de la demande, le lieu, et le zonage projeté. Ceci a fait l'objet d'une analyse et a été spécifié pour chacune, si le projet de PLU la retenait, s'en inspirait ou si elle ne pouvait la prendre en considération car non compatible avec l'esprit du projet de PLU.

**Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- d'approuver le bilan de la concertation présenté par Monsieur Le Maire ;
- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de révision du plan local d'urbanisme sera soumis, pour avis aux Personnes Publiques Associées (Préfet, DDTM, Conseil régional, Conseil Général, communes limitrophes, chambres consulaires, SCOT, etc...)

La délibération sera notifiée au Préfet et affichée pendant 1 mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

**Nota :**

La concertation libre est terminée. Les documents du PLU ont été déposés auprès des Personnes Publiques Associées le 16 septembre 2019 (Préfet, DDTM, Conseil régional et départemental, chambre d'agriculture, SCOT, communes limitrophes, etc..) qui ont 3 mois pour se prononcer. Pendant cette période la mairie ne peut plus recevoir de nouvelle demande.

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU ET L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

L'enquête publique se déroulera à la mairie du lundi 6 janvier 2020 à 9h au jeudi 6 février 2020 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture (du lundi au samedi de 9h00 à 12h00).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie ou par courrier électronique à l'adresse plu.paulx@orange.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le projet d'élaboration du PLU de Paulx ».

Le commissaire enquêteur sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public, à la mairie de Paulx aux dates et heures suivantes :

- > **Lundi 6 janvier 2020** : de 9h00 à 12h00 (jour d'ouverture de l'enquête)
- > **Samedi 11 janvier 2020** : de 9h00 à 12h00
- > **Samedi 25 janvier 2020** : de 9h00 à 12h00
- > **Mercredi 29 janvier 2020** : de 14h00 à 17h00
- > **Jedi 6 février 2020** : de 14h00 à 17h00 (jour de clôture de l'enquête)

A l'expiration du délai d'enquête, dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Paulx et sur le site internet communal (<http://www.paulx.fr>), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Commission Aménagement Rural, Agriculture, Voirie**

**PROGRAMME VOIRIE 2019**

- > **Rue des Prés Verts** : 27 437 €
- > **La Patelière vers La Grande Blanchetière** : 12 470 €
- > **La Grande Blanchetière vers Lillaire** : 18 140 €
- Total** : ..... **58047 € HT**

Un programme de curage de fossés doit être réalisé fin d'année 2019 ou début 2020, suivant les conditions climatiques, dans les secteurs suivants : La Patelière, Lillaire, La Grande Blanchetière, La Meulière et La Boutinière. Le curage a permis de préparer les routes qui ont été enduits dans l'année et celles qui seront refaites l'année prochaine.

**PROGRAMME VOIRIE 2020**

Il a été pré établi mais peut évoluer au cours de l'année.

- > **La Baubatière vers RD73** : 11 260 €
- > **Mauregard vers RD117** : 20 480 €
- > **La Rochelle vers La Bertrandière** : 3 500 €
- > **La Bertrandière vers La Catroussière** : 7 115 €
- > **La Boutinière** : 10 988 €
- Total** : ..... **53 343 € HT**

Pour tous les défauts sur les routes communales (nid de poules, voies en mauvais état, buses bouchées), vous pouvez le signaler en mairie. Tous ces travaux sont réalisés par la Communauté de Communes.



## AMENAGEMENT FONCIER INTERCOMMUNAL

Les travaux ont repris début mai avec les arrachages des dernières haies et la préparation des chemins à réaliser. Les chemins ont été empierrés, certains ont été reprofilés avec un empièremment plus fin. Ils serviront aussi de chemins pédestres. La plupart de ces travaux ont été réalisés avant le mois d'août. Ensuite la mise en place de toiles puis les plantations de haies ont suivi au cours du mois d'octobre dès que les premières pluies sont arrivées.

Quelques mares ont été créées où nettoyées : cela faisait partie des mesures environnementales demandées par la Société ATLAM.

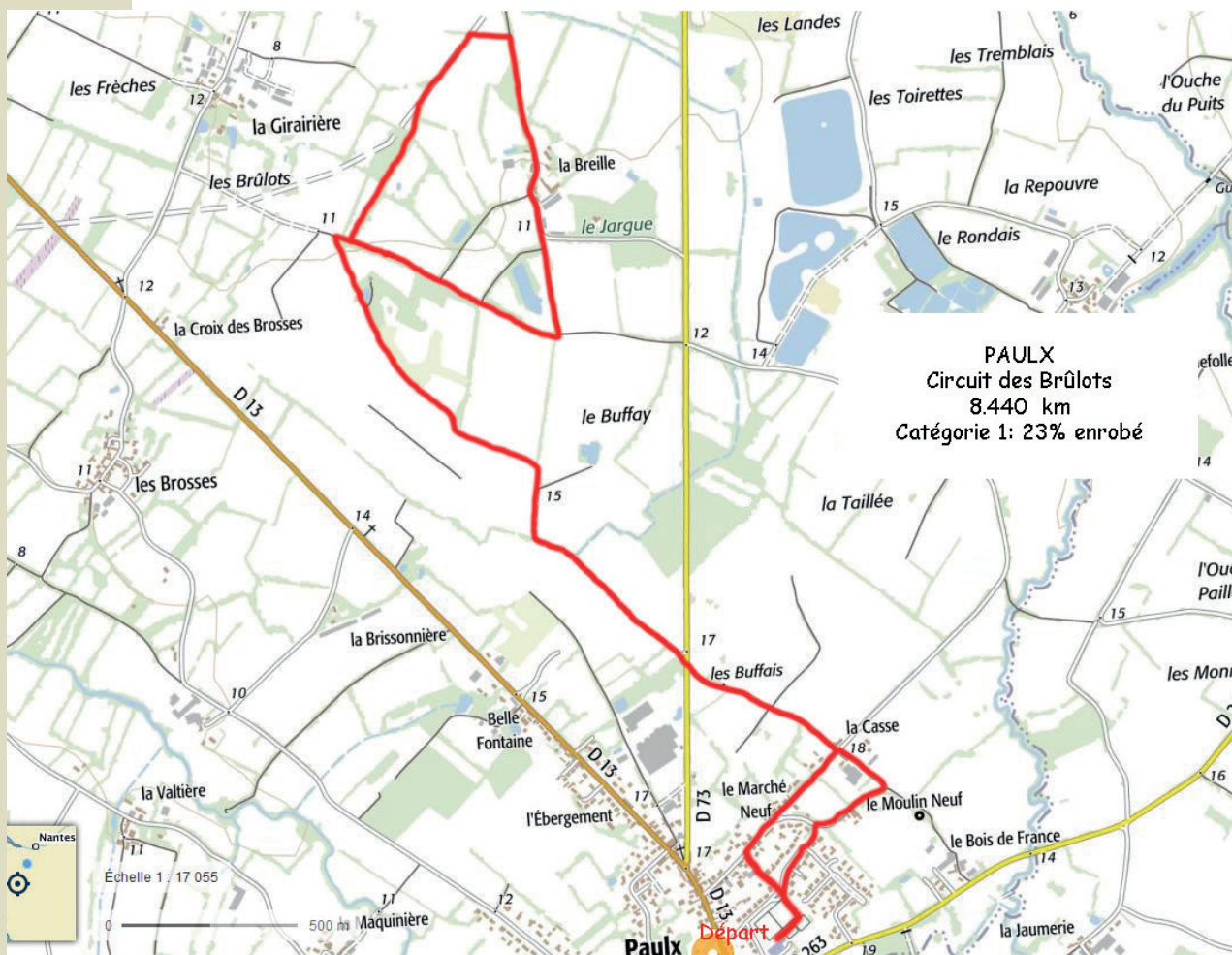
Il restera quelques travaux à faire pour l'année 2020 mais la plus grande partie des travaux d'aménagement foncier est réalisée.

## 2 X 2 VOIES

Les fouilles archéologiques ont été réalisées entre septembre et décembre 2019 pour la deuxième partie entre le Falleron à la Vendée.

## SENTIER RANDONNEE « CIRCUIT DES BRÛLOTS »

Volontaire pour entrer dans la Démarche Qualité du Département de Loire-Atlantique, la commune de Paulx souhaite inscrire un itinéraire de randonnée au PDIPR\*. Paulx est une des dernières communes de l'intercommunalité à entreprendre cette démarche, retardée par deux aménagements fonciers qui arrivent à leur terme. Nous avons donc sollicité le Département de Loire-Atlantique en déposant un dossier d'inscription et de subvention du circuit des Brûlots au \*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. L'aménagement et le balisage du sentier débuteront après l'accord de la commission départementale.



# Conseil Municipal

## du 20 novembre 2018

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LEUR ACTIVITE 2018

#### Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Paulx :	500 €
Anciens combattants Paulx :	300 €
Club du 3 <sup>e</sup> Age :	350 €
Association sur le chemin des Prés Verts :	400 €
APEL école Père Ceyrac :	550 €
Le Réveil Palucéen (Twirling) :	1200 €
Football Club de Paulx :	1800 €
Choltièrre Paulx Mer Morte Basket Club :	2000 €
Association de chasse de Paulx (communale) :	250 €
Billard Loisir de Paulx :	100 €
Châ Paulx et Santiags 44 :	150 €
Gilles de Retz Musique :	600 €
Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne :	70 €
Société des Historiens du pays de Retz :	100€
Amicale des Donneurs de Sang :	40 €
Assoc. Travailleuse Familiale Rurale :	50 €
Stéphanoise Remplaçante :	50 €
COS du district de Machecoul :	67 €
ADAPEI :	150 €
Association La Clairière - sport adapté :	50 €
APF (assoc. Paralysés de France) :	100 €
La Croix d'Or :	50 €
AFSEP (sclérose en plaque) :	50 €
Restos du cœur :	150 €
Secours catholique :	100 €
ADICLA :	338.47 €

TOTAL : ..... **9 565.47 €**

### ACQUISITIONS DE TERRAINS CHEMIN DES PRÉS VERTS - MME BESSONNET EDMÉE ET MME ORDRONNEAU

Il avait été décidé d'acquérir une partie des terrains appartenant à Mme BESSONNET Edmée (par délibération du 13 mars 2018) et à Mme ORDRONNEAU Renée (par délibération du 26 juin 2018).

Le cabinet de géomètres CDC conseils a procédé aux opérations de bornage afin de délimiter précisément les parcelles concernées par les acquisitions :

- > Terrain propriété de Mme BESSONNET Edmée (section AB n°10) : la partie désignée provisoirement « b » d'une surface de 440 m<sup>2</sup>
- > Terrain propriété de Mme ORDRONNEAU Renée (section AB n°11) : la partie désignée provisoirement « d » d'une surface de 286 m<sup>2</sup>
- > Terrain propriété des consorts ORDRONNEAU (section AB n°12) : la partie désignée provisoirement « f » d'une surface de 146 m<sup>2</sup>

Le prix de vente proposé à chaque propriétaire s'élève à 35 € du m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la commune. Une nouvelle clôture le cas échéant sera implantée en limite de propriété. Maître MARCHAND de Machecoul-Saint-Même procédera à la rédaction des actes.

### INSTALLATION D'UNE BORNE DE PUISAGE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE BELLE FONTAINE

Dans le cadre de son contrat de distribution d'eau potable avec Atlantic'eau sur le territoire du Pays de Retz, il est prévu que la SAUR installe une borne de puisage sur la commune de Paulx.

Il s'agit d'un appareil permettant le raccordement d'utilisateurs pour application autre que la protection incendie, le but étant de lutter contre les prises d'eau illicites, notamment sur les poteaux incendie. Cette borne est équipée d'un compteur permettant de quantifier les volumes prélevés. Ces volumes ne seront pas facturés à la commune mais seront pris en compte dans les calculs de rendements de réseau. La SAUR propose de poser cette borne dans la Zone d'Activités intercommunale de Belle Fontaine.

Le Conseil émet un avis favorable à l'installation d'une borne de puisage dans la zone d'activités de Belle Fontaine sous réserve de la validation de l'implantation par la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ;

### CREATION D'UN POTEAU INCENDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EAU POTABLE DU PROGRAMME 2018 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE RETZ - ENTRE LA BROUSSE ET LA GRIVIERE

Dans le cadre du programme 2018 de travaux sur le territoire du Pays de Retz, Atlantic' eau a prévu de réaliser sur la commune de Paulx le renouvellement et le renforcement de la conduite d'eau potable située entre la Brosse et la Grivière.

Compte tenu de l'absence de défense incendie dans ce secteur, il est préconisé de mettre en place un poteau incendie.

En réalisant ces travaux en même temps que ceux prévus pour les canalisations d'eau potable, la commune pourrait bénéficier de conditions financières plus avantageuses puisque les travaux pourront être réalisés en tranchée ouverte.

L'entreprise SAUR propose un devis d'un montant de 1 800 € HT.

Le conseil décide de créer un poteau incendie entre la Brosse et la Grivière sous réserve de sa validation par le service d'incendie et de secours

### QUESTIONS DIVERSES

- > PLU / zones inondables : essentiellement dans le secteur de la Bourrière. L'Atlas des zones inondables qui existe depuis 2009 est consultable sur le site de la DDTM.
- > Projet alimentaire territorial (PETR) : Mme Karine GONCALVES sera déléguée de la commune de Paulx
- > Délégué au comité de jumelage ÜHLINGHEN-BIRKENDORF : Mme Anne-Marie TAUGERON se retirant, un nouveau représentant de la commune de Paulx devra être désigné pour lui succéder
- > Etat de certains trottoirs
- > Pôle commercial : réflexion à mener en commission élargie (commerce / artisanat - urbanisme)

# Conseil Municipal du 13 décembre 2018

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a été créée entre la communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges. La CLECT s'est réunie le 3 décembre 2018, pour évaluer les charges transférées dans le cadre de la compétence

GEMAPI et étudié le coût 2018 du service commun d'instruction du droit des sols.

### Le conseil approuve :

- le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 3 décembre 2018,
- l'imputation du service commun d'instruction du droit des sols dans le cadre de l'attribution de compensation 2018.
- le montant de l'attribution de compensation 2018 intéressant la commune de Paulx comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 PRÉVISIONNELLE (1)	TRANSFERTS DE CHARGES	MUTUALISATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 APRÈS CORRECTION (4)=(1)-(2)-(3)
		GEMAPI (2)	SERVICE COMMUN ADS 2018 (3)	
CORCOUE SUR LOGNE	108 864,88	14 830,72	29 623,33	64 410,83
LA MARNE	77 159,00	5 635,48	3 101,50	68 422,02
LEGÉ	278 084,42	17 114,78	38 967,60	222 002,04
MACHECOUL SAINT-MÊME	1 099 230,00	40 345,04	60 638,36	998 246,60
PAULX	147 476,00	8 440,93	2 743,64	136 291,43
SAINT ETIENNE DE MER MORTE	78 407,00	7 144,00	5 010,12	66 252,88
SAINT MARS DE COUTAIS	114 694,00	14 789,57	33 599,62	66 304,81
TOUVOIS	61 024,47	8 074,07	4 652,25	48 298,15
VILLENEUVE EN RETZ	251 329,00	29 691,67	42 148,63	179 488,70
<b>TOTAL</b>	<b>2216 268,77</b>	<b>146 066,26</b>	<b>220 485,07</b>	<b>1849 717,44</b>

## CONVENTION POUR EXPLOITATION DE LA LICENCE IV

La commune est propriétaire d'une licence de 4<sup>e</sup> catégorie qui doit être exploitée afin d'en proroger la durée de validité pendant 5 ans. Monsieur BELLET et Madame THIRIOT, qui tiennent un restaurant au lieu-dit « les Cinq routes » à Paulx sont susceptibles d'exploiter cette licence. Titulaires de la formation réglementaire ils pourraient l'utiliser pour une durée relativement courte, la commune reprenant la licence IV à l'issue de cette période.

Monsieur le Maire propose par conséquent de la mettre à disposition de ces professionnels pendant 2 mois et à titre gracieux.

Le conseil donne son accord pour la signature d'une convention de mise à disposition qui stipule que la licence sera reprise par la commune à l'issue des 2 mois.

## APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE POUR LA PREVENTION DES RISQUES

L'autorité territoriale est tenue d'assurer et de maintenir pour ses personnels des conditions de travail garantissant leur sécurité et leur santé. Elle doit s'engager dans une démarche de prévention des risques professionnels. Elle doit mettre en place des actions de prévention adéquates. Cette évaluation se base sur un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail. Les résultats sont traduits dans un document unique qui permet de définir un programme d'actions de prévention.

Le conseil approuve le document unique présenté en séance qui sera soumis pour avis au Comité Technique Départemental situé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

## SUBVENTION A L'OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE PÈRE CEYRAC DE PAULX - PAUSE MÉRIDIENNE

Les élèves des 2 écoles, publique et privée, bénéficient du service municipal de restauration scolaire. La surveillance est effectuée par du personnel municipal assisté de personnels extérieurs notamment de l'OGEC de l'école privée Père Ceyrac. En attendant la nouvelle organisation de la surveillance de la cantine qui interviendra avec l'achèvement des travaux de mise en place du nouveau self, Monsieur le Maire propose que les frais engagés par l'OGEC soient pris en charge par la commune. Entre la rentrée de septembre 2018 et les vacances de février 2019, le coût s'élèverait à 2477 €.

Le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de ce montant à l'OGEC pour la surveillance des élèves durant la pause méridienne.

## INFORMATION SUR UN AGENT EN DISPONIBILITÉ

L'agent actuellement en disponibilité, sera réintégré dans les effectifs de la commune à la date du 31 décembre 2018. A cette même date, il sera détaché vers la préfecture de la Guadeloupe pour un an.

## TRANSFERT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE DANS L'INDEMNITÉ DE FONCTION

Par délibération du 9 décembre 1986, le personnel municipal bénéficie d'une prime de fin d'année.

La commune va engager une procédure d'intégration de ce complément de rémunération dans l'indemnité de fonction (RIFSEEP). Elle consultera le Comité Technique Départemental situé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour avis.

## RECONDUCTION D'UN QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR 2019

Le Conseil municipal peut, en application du Code Général des Collectivités Territoriales - article L 1612-1 engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, décide :

- l'ouverture des crédits suivants sur 2019 qui seront inscrits au **budget principal 2019** de la Commune lors de son adoption :

Chapitre comptable	Crédits ouverts au budget 2018	Crédits ouverts au BP 2019
20 - Immobilisations incorporelles	6 000 €	Maximum : 1 500 € proposé : 1 500 €
21 - Immobilisations Corporelles	121 000 €	Maximum : 30 250 € proposé : 30 250 €
23 - Immobilisations en cours	2 076 910 €	Maximum : 519 227,50 € proposé : 519 227,50 €

- l'ouverture des crédits suivants sur 2019 qui seront inscrits au **budget d'assainissement 2019** de la Commune lors de son adoption :

Chapitre comptable	Crédits ouverts au BP 2018	Crédits ouverts au BP 2019
23 - Immobilisations en cours	120 000 €	Maximum : 30 000 € proposé : 30 000 €

- l'ouverture des crédits suivants sur 2019 qui seront inscrits au **budget locatifs 2019** de la Commune lors de son adoption :

Chapitre comptable	Crédits ouverts au BP 2018	Crédits ouverts au BP 2019
23 - Immobilisations en cours	30 000 €	Maximum : 7 500 € proposé : 7 500 €

## COMITE DE JUMELAGE

Madame Anne-Marie TAUGERON qui était déléguée au comité de jumelage ÜHLINGHEN-BIRKENDORF s'étant retirée, un nouveau représentant de la commune de Paulx devrait être désigné pour lui succéder.

En l'absence de candidature, la commune n'aura pas de délégué au comité de jumelage.

## QUESTIONS DIVERSES

- > PLU : définition des zones économiques sur La Marne et La Seiglerie par la communauté de commune CCSRA, zone à réserver pour la création d'une salle des fêtes municipale
- > ligne à haute tension enterrée d'ici 2020 (La Marzelle, le Chiron)

**Conseil Municipal**  
du 5 février 2019

## ACQUISITION DU TERRAIN DU LOTISSEMENT PLACE DES BASSES MARCHES

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 28 février 2012 le prix de vente des 3 lots du lotissement des Basses Marches avait été fixé à 110 € TTC / m<sup>2</sup>.

Mr et Mme Joël FERRAND (domiciliés à Paulx), se sont portés acquéreurs du dernier lot disponible (n°2). Ce terrain cadastré section AB n°121, d'une surface de 599 m<sup>2</sup> est situé au 5 Impasse Saint-Eloi. Les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal décide de céder ladite parcelle aux époux FERRAND, conformément au prix fixé en 2012.

En accord avec les acheteurs, Maître Marchand sis à Machecoul-Saint-même, procédera à la rédaction des actes de vente.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE A LA COMMUNE DE PAULX

Dans le souci d'une bonne organisation des services, la Communauté et les communes membres souhaitent que des services communautaires (notamment le service des «Espaces Verts») soient mis à disposition des communes, dans l'intérêt de chacun, à fin de mutualisation.

Aussi, afin de permettre aux communes membres de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, de bénéficier, pour l'exercice de compétences non transférées, de prestations réalisées par les services communautaires, notamment en matière d'entretien et de fleurissement des espaces verts et de loisirs communaux, il est décidé de passer convention, pour une durée de 2 ans reconductible pour une même période de 2 ans.

## CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION 44

Le conseil décide de renouveler l'adhésion de la commune de Paulx au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Sont concernés par la convention, l'ensemble des agents rémunérés par la collectivité. Cette convention est établie pour 3 ans jusqu'au 31/12/2021.

## MISE EN PLACE DU SELF - ORGANISATION DU TEMPS MERIDIEN

**La surveillance sera assurée par 5 personnes :**

- 2 animateurs mis à disposition par l'association Graine d'Envies
- 2 agents communaux
- 1 personne de l'Ogec

Les élèves rentreront par niveau avec un pointage. Les rationnaires choisiront les quantités suivant leur appétit.

**Tarif pour les repas adulte :** sujet ajourné en attente de plus de précisions sur le prix proposé par le fournisseur Elixir.

**Convention avec l'association Graine d'Envies pour la surveillance des élèves à la cantine scolaire durant la pause méridienne :**

L'association Graine d'Envies pourrait mettre 2 animateurs à disposition de la commune.

Le conseil décide de passer une convention qui précise les modalités de cette mise à disposition. Les animateurs seront chargés de l'animation et de l'encadrement des enfants dans la cour du restaurant scolaire ainsi que pendant le temps de repas. Ils peuvent être amenés à accompagner les enfants sur les trajets école / cantine. La convention sera établie pour la période du 25 février au 5 juillet 2019 et donnera lieu à facturation.

# Conseil Municipal du 5 mars 2019

## MISE EN SECURITE DE LA RUE DU MARCHÉ NEUF

Des travaux sont nécessaires pour sécuriser la circulation de la rue du Marché Neuf, en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Une demande d'aide financière au titre des amendes de police est déposée afin de réaliser cette partie de l'opération.

La commune souhaite par ailleurs profiter de ces travaux pour réaliser l'éclairage public nécessaire. Le montant de la participation communale au SYDELA s'élèverait à une enveloppe de 45 000 €.

## MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE SUD RETZ ATLANTIQUE

En vertu de la Loi NOTRe (Loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION GRAINE D'ENVIES

Une convention d'objectifs et de moyens lie la commune de Paulx à l'association Les P'tits Paulx désormais dénommée Graine d'Envies. Afin de remédier à ses besoins de trésorerie du début d'exercice, le conseil décide de verser la moitié de la subvention de l'année n-1 en début d'année n soit 25 000 € d'acompte pour 2019.

Cette somme sera décomptée du montant total définitif qui sera alloué à l'association lorsque celle-ci aura produit son bilan.

## SCOLARISATION DES ENFANTS EN PRE PETITE SECTION - ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

L'école publique des Prés Verts est susceptible d'accueillir des enfants de pré petite section.

Le conseil décide que 6 enfants maximum (nés jusqu'en juin 2017) puissent venir à l'école sur 2 matinées consécutives par semaine.

## TRAVAUX RUE DU MARCHÉ NEUF

Des travaux s'avèrent nécessaires dans la rue du Marché Neuf. Une première estimation effectuée par CDC Conseils porte sur la création de trottoirs et le réseau d'eaux pluviales notamment pour 42 577,50 € HT.

Une option pour la réalisation du réseau des eaux usées s'élève à 50 216,25 € HT.

Il convient par ailleurs d'affiner ce chiffrage et d'ajouter l'éclairage public de manière à déposer des dossiers de demande de subvention.

## INFORMATION SUR LE PÔLE COMMERCIAL

Les commerçants sont susceptibles de réaliser un projet par eux-mêmes dans le presbytère (pharmacie, infirmiers, coiffeuse, esthéticienne). Un scénario établi par leur architecte est proposé.

## QUESTIONS DIVERSES

- > Permis de construire déposé pour aménager des logements dans l'ancien restaurant
- > Travaux salle de la cantine prévus en juillet / août 2019 : pas de réservation pendant cette période

la République), les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent mettre en place un conseil de développement.

La communauté de communes de Sud Retz Atlantique devra le composer de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Il est principalement consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

Ce conseil de développement sera composé de 37 membres.

Il convient d'identifier des personnes de la commune susceptibles d'y siéger. Les conseillers communautaires sont exclus.

Monsieur Bernard PEROYS pourrait y participer en qualité de conseiller municipal.



## COÛTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE :

### Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Père Ceyrac :

La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 est fixée par élève résident de Paulx inscrit à l'école privée de Paulx comme suit :

- > Maternelle : 1 500 €
- > Élémentaire : 330 €

La convention correspondante sera reconduite en ces termes.

### Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des Prés Verts

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de fixer le montant des participations des communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école publique communale des Prés Verts. Ce montant est fixé par enfant pour l'année 2019 comme suit :

- Maternelle : 1 539.10 €
- Élémentaire : 340.69 €

### Participation financière au fonctionnement de l'école privée Sainte Marie de Saint Etienne de Mer Morte

Le conseil municipal décide de s'aligner sur ce que la commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte verse à l'Ogec de Paulx, à savoir la moyenne communiquée à ce jour de 622 € / élève. Ce montant est établi par enfant domicilié dans le village de La Brosse à Paulx pour l'année civile 2019.

## SELF

Présentation de l'ouverture de la nouvelle ligne de self à la cantine scolaire et point sur le fonctionnement.

## RETROCESSION DE CHEMINS PAR LA SAFER

Suite à l'aménagement foncier, agricole et forestier de Paulx-Machecoul-St-Même, la commune de Paulx s'était portée candidate à l'acquisition de terrains auprès de la SAFER.

Il s'agissait d'attribuer au profit de la commune une surface de 93 a 68 ca pour la mise en place de chemins pédestres, liaison douce et accès. Cette opération répond à l'article L111-2 du CRPM (Code Rural et de la Pêche Maritime) et notamment celui de favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier.

La commune de Paulx fera donc l'acquisition effective des parcelles concernées :

- YD 18 : 23 a 71 ca
- ZL 22 : 11 a 23 ca
- ZL 30 : 23 a 29 ca
- ZL 21 : 18 a 49 ca
- ZY 24 : 16 a 96 ca

pour un euro (1.00 €) symbolique ainsi qu'une provision prévisionnelle pour acte notarié de 450 €.

L'étude de Maître Marchand, sise à Machecoul-Saint-Même, procédera à la rédaction des documents nécessaires.

## SIGNATURE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est à renouveler accompagné de la « charte qualité Plan mercredi » relative aux activités périscolaires le mercredi.

Des conventions entre le Préfet de région, l'Inspecteur d'académie et la Directrice de la CAF d'une part et le Maire de Paulx d'autre part doivent officialiser la validation du PEDT et du plan mercredi déposés par la commune. Ces conventions fixent l'engagement des partenaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal autorise la signature de ces documents.

## REPRESENTANT ELU AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME SUD RETZ ATLANTIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Office de tourisme Sud Retz Atlantique est constitué sous forme d'un Service Public Administratif (SPA), rattaché au service développement territorial de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

L'Office de tourisme a pour missions principales l'accueil, l'information des visiteurs, la promotion touristique et l'animation du territoire. Dans cette nouvelle organisation, l'Office de tourisme doit procéder à la mise en place d'un Conseil d'exploitation, dont le rôle sera consultatif, et qui se composera sous la forme d'un collège « élus » et d'un collège « Société civile ».

Madame Annie CHIFFOLEAU représentera la commune de Paulx en qualité d'élue.

## AVENANT N°2 A LA CONVENTION Etablissant LES MODALITES DE REALISATION, DE SUIVI ET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX CONNEXES LIES A L'AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER, DE PAULX - MACHECOUL-SAINT-MEME

Vu la convention du 4 novembre 2016 passée entre la commune de Paulx et le Département de Loire-Atlantique, établissant les modalités de réalisation, de suivi et de financement, des travaux connexes de l'aménagement foncier de Paulx - Machecoul-Saint-Même,

Vu le premier avenant à la convention, du 7 juillet 2017, ajoutant la prise en charge financière par le Département du différentiel entre la TVA et le FCTVA,

Considérant qu'il convient d'adapter l'échéancier de versement du financement du Département,

le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 de la convention intitulé « montant et modalités de versement du financement du Département » est modifié comme suit :

Le financement du Département sera réalisé en quatre versements à la Commune de Paulx :

- 40 % du montant total prévisionnel à la signature des deux parties de la convention initiale (versement de 534 281 € effectué en décembre 2016)
- 30 % du montant total prévisionnel à l'achèvement de 80 % des travaux, en 2019, sur présentation et validation par le Département d'un état récapitulatif des dépenses ;
- 20 % du montant total prévisionnel à l'achèvement de 90 % des travaux, en 2020, sur présentation et validation par le Département d'un état récapitulatif des dépenses ;
- 10 % du montant total prévisionnel à l'achèvement des travaux, c'est-à-dire après la période de confortement des plantations, dans la limite des dépenses réelles et des révisions de prix, sur présentation et validation par le Département d'un état récapitulatif des dépenses.

## INFORMATION SUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES SUR LE SECTEUR SUD-OUEST (DEVIATION DE PAULX)

Le diagnostic archéologique de la section sud-ouest de la déviation de Paulx - Machecoul sera réalisé par le Pôle archéologie préventive du Département du 3 septembre au 8 novembre 2019.

Il convient de relayer cette information auprès des exploitants agricoles pour éviter que les terrains concernés soient occupés par des cultures à compter de l'été 2019.

## ADHESION AU CAUE

(Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Le CAUE met aux services des projets des collectivités une offre globale de prestations : conseils, études, réalisations etc...

Compte tenu des projets de la commune de Paulx, il est décidé d'adhérer moyennant une somme de 96 € pour 2019.

## POLE COMMERCIAL : PRISE EN CHARGE DE LA COMMUNE POUR LE PROJET D'ESQUISSE DU PRESBYTERE

La commune est propriétaire du bâtiment de l'ancien presbytère qu'elle souhaite valoriser. Le cabinet BERTIN BICHET ARCHITECTES, sis à Saint-Nazaire, serait susceptible de proposer des esquisses. Il pourrait notamment effectuer les métrés, détailler les volumétries, proposer des perspectives et une estimation sommaire des travaux. Le conseil retient la prestation de ce cabinet d'un montant de 7 015 € HT. Il faudra par ailleurs prévoir des frais de géomètre.

# Conseil Municipal du 26 mars 2019

## VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) établis par M. LAFARGUE, Receveur Municipal, pour l'année 2018 sont adoptés à l'unanimité.

## APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2018 présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés :

- > **locatifs** : unanimité
  - > **commerce de proximité** : 13 pour et 3 contre
  - > **panneaux photovoltaïques** : unanimité
    - > **lotissement** : unanimité
    - > **assainissement** : unanimité
    - > **commune** : 14 pour, 1 contre, 1 abstention
- Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

## ZONAGE DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES (SICAA)

La commune dispose déjà d'un zonage d'assainissement eaux usées approuvé en 2008. Il est nécessaire de le réviser pour le mettre en cohérence avec le développement urbain proposé dans le cadre du projet de PLU en cours d'élaboration.

Par ailleurs conformément au Code de l'Environnement, un zonage pluvial doit être réalisé sur l'ensemble du territoire. Afin de tenir compte des installations actuelles et non uniquement des zones à urbaniser, la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de son fond d'ouvrages sur l'ensemble du territoire communal est un préalable nécessaire à l'établissement du zonage. Pour mémoire les estimations de SICAA ETUDES (85 170 Bellevigny) se présentent comme suit :

- révision du zonage d'assainissement des eaux usées : 2 496 € HT ainsi que 480 € HT pour l'option 1
  - réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du zonage pluvial : 16 008 € HT avec une option 1 (diagnostic en situation actuelle) pour 4 084 € HT
- Soit un total de global 23 068 € HT.

La commune n'a pas obtenu d'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne malgré le dépôt de 2 dossiers. Le conseil municipal décide de réaliser ces études.

## QUESTIONS DIVERSES

- > SAH : inventaire des eaux de ruissellement du cours d'eau de la Berganderie
- > Point numérique à la bibliothèque

## > LOCATIFS :

Excédent de fonctionnement de clôture de 76 779.97 Euros  
Déficit d'investissement de clôture de 5 671.43 Euros  
5 671.43 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 71 108.54 Euros en section de fonctionnement.

## > COMMERCE DE PROXIMITE :

Excédent de fonctionnement de clôture de 22 299.16 Euros  
Déficit d'investissement de clôture de 3 308.11 Euros  
3 308.11 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 18 991.05 Euros en section de fonctionnement.

## > PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Excédent de fonctionnement de clôture de 76 802.67 Euros  
Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros  
76 802.67 Euros sont reportés en section de fonctionnement.



#### > **LOTISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 74 210.91 Euros  
Déficit d'investissement de clôture de 19 898.25 Euros  
Compte tenu de la nature de ce budget (comptabilité de stocks) les 74 210.91 euros sont reportés en section de fonctionnement.

#### > **ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 127 342.10 Euros  
Excédent d'investissement de clôture de 7 086.82 Euros  
Restes à réaliser :

■ **Dépenses** : 6 302.40 €

■ **RECETTES** : 17 500.00 €

Soit un excédent de 11 197.60 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 127 342.10 Euros en section de fonctionnement.

#### > **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 1 237 969.13 Euros  
Déficit d'investissement de clôture de 413 265.12 Euros  
Restes à réaliser :

■ **Dépenses** : 1 339 359.49 €

■ **Recettes** : 1 082 340.30 €

Soit un déficit de 257 019.19 Euros

670 284.31 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 567 684.82 Euros en section de fonctionnement.

### **CIMETIERE : REPRISE DES TOMBES (2<sup>E</sup> TRANCHE)**

La commune procède à la reprise des tombes au cimetière. Pour la seconde tranche, il est proposé plusieurs possibilités, notamment le nettoyage en surface des tombes (croix, pierres tombales etc.) avec exhumations au fil du temps ou un nettoyage complet en un seul chantier.

Le conseil municipal souhaite échelonner dans le temps les interventions de reprise des tombes de la 2<sup>e</sup> tranche par 15 voix.

Cette solution est retenue sous réserve de sa validation sur le plan juridique et de sa compatibilité avec le Code Général des Collectivités Territoriales

### **QUESTIONS DIVERSES**

- > Voirie à réaliser par la communauté de communes (Prés Verts)
- > Travaux route de la Limouzinière : tapis pris en charge directement par le Département
- > dossier ENIR (renouvellement de l'informatique de l'école publique) : financement accepté par l'Etat
- > « Collectif des riverains du Falleron » par rapport aux zones inondables :

Interlocuteur : Jean-Paul CASTRE

**Conseil Municipal**  
du 10 avril 2019

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2019 avec remise des documents détaillés. Ils sont adoptés comme suit :

#### ■ **Budget locatifs :**

- > Fonctionnement : 86 358,54 €
- > Investissement : 36 671,43 €

#### ■ **Budget commerce de proximité :**

- > Fonctionnement : 28 995,38 €
- > Investissement : 24 200,22 €

#### ■ **Budget panneaux photovoltaïques :**

- > Fonctionnement : 102 461,17 €
- > Investissement : 9 158,50 €

#### ■ **Budget lotissement :**

- > Fonctionnement : 154 027,16 €
- > Investissement : 44 801,50 €

#### ■ **Budget assainissement :**

- > Fonctionnement : 191 828,21 €
- > Investissement : 174 134,15 €

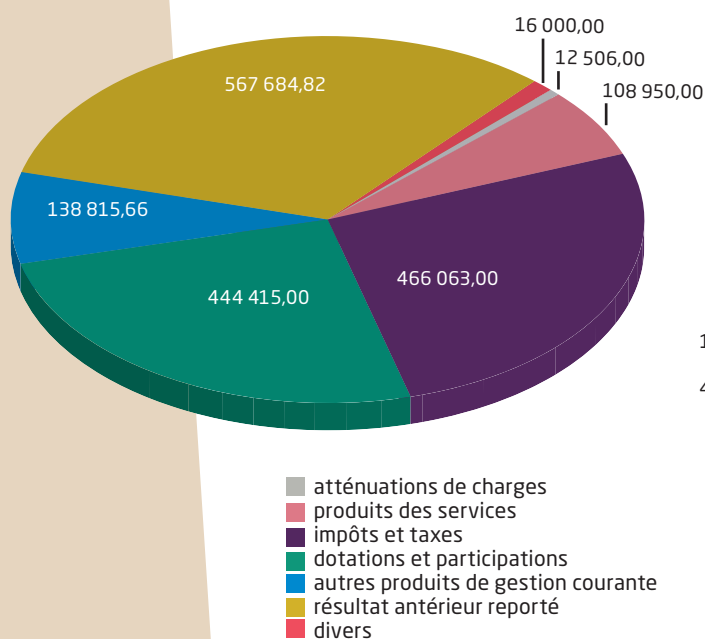
#### ■ **Budget principal de la commune :**

- > Fonctionnement : 1 754 434,48 €
- > Investissement : 3 064 326,58 €

Il sera procédé au remboursement des avances d'un montant de 20 278.78 € du budget commerce de proximité au budget principal de la commune au cours de l'exercice 2019. A l'occasion de la clôture du budget lotissement le reliquat sera également reversé au budget principal de la commune.

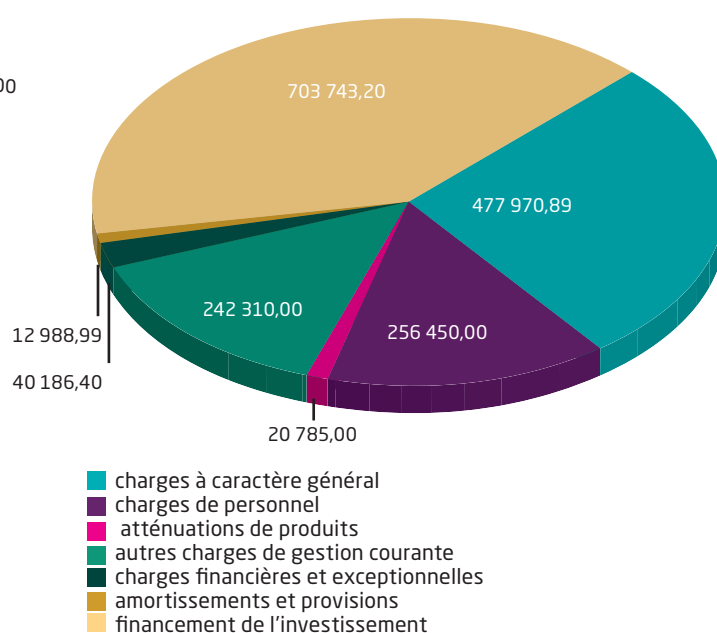
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 - atténuations de charges	12 506,00
70 - produits des services	108 950,00
73 - impôts et taxes	466 063,00
74 - dotations et participations	444 415,00
75 - autres produits de gestion courante	138 815,66
002 - résultat antérieur reporté	567 684,82
divers	16 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 754 434,48</b>



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - charges à caractère général	477 970,89
012 - charges de personnel	256 450,00
014 - atténuations de produits	20 785,00
65 - autres charges de gestion courante	242 310,00
charges financières et exceptionnelles	40 186,40
amortissements et provisions	12 988,99
financement de l'investissement	703 743,20
<b>TOTAL</b>	<b>1 754 434,48</b>



## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Après lecture des données contenues dans l'état de notification des taux d'imposition de 2019, le conseil municipal, par 14 voix pour le maintien des taux de 2018 et 1 voix contre, décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes « ménages » pour 2019 comme suit :

- > **Taxe d'Habitation** : 10.13 %
- > **Taxe Foncière (Bâti)** : 5.19 %
- > **Taxe Foncière (Non Bâti)** : 16.62 %

## SUBVENTION COMITE DES FETES DE PAULX

Sont exposés les projets du tout nouveau comité des fêtes de Paulx pour 2019. Cette association contribue à l'animation de la commune. Le conseil lui accorde une subvention de 500 €.

## RENOUVELLEMENT DE LA CAMPAGNE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire évoque le bilan des interventions réalisées sur la commune en 2018 dans le cadre du plan

d'action collectif volontaire régional de lutte contre le frelon asiatique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, POLLENIZ est la nouvelle entité issue de la fusion des FDGDON et de la FREDON Pays de la Loire. Il est décidé de renouveler la campagne contre le frelon asiatique et de passer convention avec la nouvelle entité juridique POLLENIZ pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour rappel la commune s'engage à verser une avance de 600 €. La mairie prend en charge 75 % TTC des interventions (à déduire de l'avance) et le demandeur paie le solde.

## ILLUMINATIONS DE NOEL

Pour les illuminations de Noël, la commune avait retenu le principe de la location et de la mise en œuvre des équipements par des entreprises spécialisées.

Le conseil décide de retenir les propositions qui suivent pour Noël 2019 :

- > SARL ADICO (44130 Fay de Bretagne) - location du matériel : 2511 € HT
- > SAGE Electricité (44270 Machecoul-Saint-Même) - mise en œuvre du matériel et raccordements : 2 685 € HT avec 344 € HT en option pour coffret de raccordement



## REPRISES DE TOMBES AU CIMETIERE (2<sup>e</sup> TRANCHE)

Faisant suite à la réunion de conseil du 26 mars 2019, Monsieur le Maire rappelle que la commune procède à la reprise des tombes au cimetière.

Pour la seconde tranche, il présente les devis des entreprises consultées.

Le conseil retient les offres suivantes :

- > Groupe ELABOR : 12 528.72 € TTC.
- > SAS GUITTENY: 2 396 € TTC (fourniture d'une case de caveau provisoire, fourniture et pose de 6 cavurnes).

## IMPLANTATION DE 2 POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Dans le cadre du renouvellement du réseau électrique souterrain Enedis, il est prévu d'implanter 2 postes de transformation sur le domaine public communal de Paulx aux lieux-dits « Le Chiron » et « L'Iliaire ».

## DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - P.A.D.D. (PROCEDURE DE REVISION DU P.O.S EN P.L.U) PRESENTE PAR MADAME CITTE CLAES :

Le projet de PADD avait fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 12 décembre 2017.

**Les corrections suivantes sont apportées au PADD :**

- > Correction du zonage du restaurant des 5 Routes
- > Validation du texte corrigé ensemble sur les STECAL (Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées) économiques
- > Validation des autres corrections ponctuelles

## TRAVAUX RUE DE LA LIMOUZINIERE ET MISE AUX NORMES SUIVANT LE PAVE : AVENANT DE SOUS-TRAITANCE

La commune aménage actuellement une voie piétonne rue de la Limouzinière et réalise les mises aux normes suivant le P.A.V.E. (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics).

Le marché de travaux avait été confié à l'entreprise CROCHET sise à la Garnache pour un montant total de 276 847.50 € HT.

Cependant, il convient de confier la réalisation de la signalisation verticale et horizontale à l'entreprise SIGNAPOSE ATLANTIQUE sise à Saint Père en Retz. Ce qui nécessite la passation d'un avenant n°1 de sous-traitance d'un montant de 18 680.30 € HT permettant à cette entreprise de bénéficier d'un paiement direct. Le montant global du marché demeure inchangé à 276 847.50 € HT.

Le conseil décide donc de passer cet avenant avec l'entreprise Crochet, titulaire du marché, afin que l'entreprise Signapose Atlantique réalise en sous-traitance les prestations prévues.

Le conseil émet un avis favorable au projet d'implantation proposé par le cabinet Atlantique Etudes pour le compte d'Enedis.

## QUESTIONS DIVERSES

- > Questionnaire « élus » dans le cadre du conseil de développement
- > Isolation du plafond du local stockage du Basket et panneaux intérieurs pour les jeunes
- > Collectif du Falleron : rencontre de la DDTM le 15 avril 2019

## Conseil Municipal du 30 avril 2019

- > L'Agence Citté Claes voit si la réserve pour équipements le long de la route de Machecoul compte dans les consommations d'espace. La localisation est donnée dans le PADD mais il faut voir quelle zone doit être positionnée (ZAU, Ab, Al,...)
- > L'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) des continuités douces est modifiée au niveau du passage du Falleron vers Machecoul. La commune donne un extrait du plan à l'Agence Citté Claes

## Conseil Municipal du 28 mai 2019

## DIAGNOSTIC GLOBAL DE L'EGLISE

Il convient de faire établir un diagnostic complet de l'église « Saint Pierre et Saint Paul » qui appartient à la commune de Paulx. Son état général laisse en effet envisager de futurs travaux.

Le conseil décide de confier la mission de diagnostic au cabinet d'architectes Atelier 44, sis à Nantes, pour un montant de 6 800 € HT et qui comprend les éléments suivants :

- > Visite de l'édifice
- > Relevé topographique
- > Principaux relevés - esquisses
- > Analyse de l'état pathologique et des désordres
- > Description des remèdes envisagés
- > Proposition des travaux par tranche de priorité
- > Description sommaire des travaux
- > Estimation sommaire des travaux

## TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2020

Il convient de procéder publiquement à un tirage au sort, tirage qui porte sur la liste générale des électeurs de la commune.

Sont tirés au sort les noms qui suivent :

- > M. PADIOU Gérard
- > Mme MORNET Arlette née MARCOU
- > Mme RENAUD Laurence née GUILLET
- > Mme BOIZIEAU Sophie née GENAUDEAU
- > M. LAMBERT Pierre
- > M. SINEUX Eric né SINEUX-DESVAUX

## PASSAGE D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE SUR DES CHEMINS RURAUX, INSCRIPTION AU PDIPR (CIRCUIT DES BRÛLOTS)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Commune pour l'inscription d'un circuit dit « Circuit des Brûlots » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

# Conseil Municipal du 25 juin 2019

## APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document avait été présenté en séance en décembre (voir compte-rendu du 13/12/2018). Après avis favorable du Comité Technique Départemental situé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique le document unique est validé par le conseil municipal.

## PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE D'ASSAINISSEMENT 2018 (SAUR)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT, la SAUR, délégataire du service d'assainissement de la commune remet un rapport comportant notamment, les comptes durant l'exercice 2018 ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

## OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

La loi « NOTRe » avait prévu le transfert automatique de la compétence « assainissement collectif » aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce dispositif de transfert obligatoire de compétences a été assoupli par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Il est désormais possible que les communes membres d'une communauté de communes s'opposent au transfert de la compétence « assainissement collectif » des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de

Le conseil municipal donne son accord pour déposer un dossier d'inscription et de subvention pour la création du dit circuit auprès du Conseil départemental.

Pour information une estimation des travaux s'élève à 16 051.46 € HT.

## INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT « LES VOYAGEURS »

Selon les dernières évaluations effectuées par SOLIHA pour la réalisation de 4 logements, la participation financière restant à charge de la commune s'élèverait à 50 400 € (si l'on tient compte d'une subvention que le Département pourrait verser à la commune). Le projet serait entièrement réalisé par SOLIHA moyennant un coût d'opération de 552 028 € TTC.

La consultation des entreprises est envisagée pour septembre 2019.

celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence, par délibération rendu exécutoire avant cette date. Ainsi, dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de cette compétence sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.

Pour rappel, la CCSRA dispose de la compétence « EAU » et « SPANC ». Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

## MODIFICATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA

Monsieur le Maire expose que la réforme territoriale et en particulier la fusion des Communautés de communes opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a modifié le paysage intercommunal en Loire-Atlantique.

Six nouvelles intercommunalités ont vu le jour :

Il est devenu nécessaire de procéder à des ajustements suite à l'évolution du périmètre intercommunal.

De plus, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet au SYDELA d'intervenir de manière plus étendue, en complément de sa compétence obligatoire électricité, sur des domaines liés à la transition énergétique. Cette loi crée notamment la compétence production d'électricité qui est partagée entre les communes et les EPCI. Il est ainsi apparu nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts du SYDELA. Le conseil acte ces modifications territoriales et approuve les nouveaux statuts du SYDELA.

## COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES 2020

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et la communauté de communes Sud Retz Atlantique doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la

répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues par l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Si un accord local a été valablement conclu, le préfet constate par arrêté la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2019 et suivant les conditions de majorité requises, le préfet a jusqu'au 31 octobre 2019 pour prendre un arrêté selon le droit commun.

En droit commun la commune de Paulx passerait de 3 à 2 sièges (sur un total de 30 sièges). En cas d'accord local sur 32 sièges, Paulx conserverait 3 sièges.

### **Le conseil municipal opte pour 32 sièges à répartir entre les communes comme suit :**

- > Machecoul-saint-Même : 10
- > Legé : 6
- > Corcoué sur Logne : 4
- > Saint Mars de Coutais : 3
- > Paulx : 3
- > Touvois : 2
- > Saint Etienne de Mer Morte : 2
- > La Marne : 2

### **RESULTAT DE LA CONSULTATION DE FOURNISSEURS DE REPAS POUR LA CANTINE**

Une consultation a été effectuée, afin d'assurer la fourniture de repas en liaison chaude pour la cantine scolaire, selon la procédure des marchés à publicité adaptée. La consultation portait sur la fourniture estimée de 27 000 repas « enfants » par an sur 2 années scolaires ainsi que sur 150 repas « adultes » par an sur cette période.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société ELRES, dénommée commercialement ELIOR France Enseignement SAS, sise à Nantes :

Prix du repas pour les 2 catégories : 3.612 € HT (3.81 € TTC)

Options pour le pain et la mise à disposition de matériel : 0.095 € HT par repas soit 0.10 € TTC

Ce qui porterait le coût unitaire total des repas « enfants » et « adultes » à 3.707 € HT (3.91 € TTC).

Ce prix serait applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2019.

### **TARIFS DE CANTINE POUR LES ENFANTS ET ADULTES**

Le prix des repas pour la rentrée scolaire 2019/2020 est fixé comme suit :

- > 3.95 euros - tarif « régulier » : au moins 2 jours par semaine
- > 4.15 euros - tarif « occasionnel »
- > 4.15 euros - tarif « adulte »
- > 4.50 euros - tarif « hors délai »

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION GRAINE D'ENVIES**

Il lui avait été accordé une subvention de 50 000 € en 2018.

Afin de pallier aux besoins de trésorerie de l'association en début d'exercice, il lui avait été accordé un acompte de 25 000 € à valoir sur la subvention de 2019.

Le conseil municipal fixe le montant total de la subvention 2019 à 50 000 € dont le solde (25 000 €) pourra être versé dès que possible à l'association Graine d'Envies.

### **SUBVENTION AU CLUB DE FOOT POUR UN TOURNOI DE JEUNES**

L'association football club de Paulx sollicite une contribution financière de la commune pour l'organisation d'un tournoi à destination des jeunes.

Il lui est accordé une subvention exceptionnelle de 150 €.

### **ADMISSIONS EN NON VALEURS**

La liste de présentation en non valeurs des titres irrécouvrables s'élève à 24.82 €.

Cette somme correspond à des dettes inférieures au seuil de poursuite qui ne peuvent donc plus être recouvrées par le receveur municipal. Elle sera imputée au compte 6541 du budget principal de la commune.

### **ACHAT DE MINI PANNEAUX DE BASKET**

Monsieur le Maire fait état d'une demande de l'association de basket « La Choltièrre » relative à la mise en place de panneaux d'entraînement à la salle des sports.

Le conseil retient la proposition de la société Alain Macé Almasport, sise à TREGUEUX, pour un montant de 5 389.75 € HT comprenant 2 buts mobiles et 3 buts muraux.

### **REPLACEMENT DE LA MINUTERIE DE CADRAN ET TINTEMENT DE CLOCHE A L'EGLISE**

Le conseil décide de remplacer le moteur de tintement triphasé de la cloche 1 de l'église ainsi que la minuterie du cadran. Compte tenu des moyens à mettre en place pour l'accès et la sécurité du chantier, la société ART CAMP', sise à POMMERET (22 120), interviendra pour un montant forfaitaire de 2 250 € HT.

### **DESAFFILIATION DE LA COMMUNE D'ORVAULT AU CENTRE DE GESTION 44**

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

La commune d'Orvault, établissement affilié volontaire au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, sollicite sa désaffiliation à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal approuve la demande de désaffiliation de la commune d'Orvault.

### **PRESBYTERE**

Il est fait un point sur le dossier notamment en ce qui concerne les parties concernant la coiffeuse et l'esthéticienne en termes de coûts.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- > travaux pour un passage à l'arrière du cimetière : 1 960.08 € HT (ARServices44)
- > nettoyage du terrain rue de la Grassinière : 1 268 € HT (ARServices44)

# Conseil Municipal du 3 septembre 2019

## BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Voir l'article page 31

## PERSONNEL : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE 2 AGENTS

Pour assurer la continuité du service public, et compte-tenu du maintien d'un agent en détachement, le Conseil municipal, décide de créer deux emplois temporaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 3 mois :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial pour l'agence postale communale à raison de 15.25/35e hebdomadaires
- Un emploi d'adjoint administratif territorial pour l'accueil polyvalent de la mairie à raison de 15/35e hebdomadaires

## QUESTIONS DIVERSES

- > Jardin associatif
- > Distributeur de pizzas : il sera installé près de la station

# Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019

## DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PRESENTES PAR M. RIVET DU CABINET SICAA

Le cabinet SICAA, qui avait été chargé de réaliser une étude-diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Paulx, fait la présentation générale du rendu de cette étude au conseil municipal.

Le cabinet relève que si la charge organique traitée par la station d'épuration est bonne et permet d'accueillir de nouvelles habitations dans le bourg, la charge hydraulique est forte certains mois pluvieux (eaux claires parasites).

Plusieurs raisons à cela :

- des branchements des particuliers non conformes ;
- des infiltrations d'eau dans les réseaux collectifs

Si le fonctionnement de la station respecte en tout point la réglementation, les eaux parasites saturent celle-ci quatre mois de l'année.

En amont, les particuliers devront donc mettre leurs branchements sur les réseaux eaux usées en conformité.

La commune doit de son côté réhabiliter certains réseaux non étanches (reprise par tranchée ouverte, chemisage...), traiter la formation de H2S qui attaque le béton.

Le cabinet SICAA propose un échéancier prévisionnel des interventions, qui prévoit 345 420 € HT de travaux en priorité 1 sur la période 2020-2025 et 218 240 € HT en priorité 2 au-delà.

Le conseil municipal approuve l'étude-diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Paulx tels qu'ils sont présentés par le cabinet SICAA.

## TARIFS D'ASSAINISSEMENT POUR 2020

Il convient d'actualiser, pour 2020, les tarifs des redevances recouvrées par les services de la SAUR au profit de la Commune de PAULX.

Le conseil décide de maintenir les tarifs de 2019 pour l'année 2020 comme suit :

- Surtaxe : 1 Euro HT/m<sup>3</sup> d'eau consommé (6 voix pour, 3 voix pour 1.05 € HT/m<sup>3</sup> et 2 abstentions),
- Abonnement : 22 Euros HT/an (unanimité)

## SELF : MATERIELS D'APPOINT

Il serait utile d'installer des claustras dans la salle du self scolaire. Ceux-ci permettraient d'apaiser l'atmosphère ambiante sachant que désormais les enfants de 3 ans sont obligatoirement scolarisés. Après présentation de différents devis, l'entreprise Henri JULIEN sise à Béthune est la mieux-disante. Elle propose le prix unitaire des claustras à 198.54 € HT. Pour 7 claustras le montant de l'acquisition s'éleverait à 1 667.74 € TTC. Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat des claustras nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

- > Ancien restaurant : SOLIHA réduit le nombre de logements du projet en passant de 4 à 2. Il sera demandé s'il est possible de conserver des T1 avec 3 logements en tout
- > Commerces centre-bourg : l'Atelier PREAU doit proposer un plan d'ensemble (prévoir une enveloppe de 2000 €). Envisager un permis d'aménager
- > Prochain mandat : Monsieur le Maire ne souhaite pas se représenter
- > Eoliennes : VALOREM examine les possibilités d'installation vers la Seiglerie
- > Circulation devant les écoles (cf école privée) : envisager une zone lente



# Conseil Municipal du 5 novembre 2019

## TRANSFERT DE LA COMPETENCE « RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » AU SYDELA

La commune de Paulx qui possède cette compétence souhaite procéder à son transfert au SYDELA.

En application de l'article L1312-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence, à savoir des infrastructures de communications électroniques (ICE).

Les ICE restent la propriété de la collectivité et elles sont mises à la disposition du SYDELA pour lui permettre d'exercer la compétence transférée. Le SYDELA bénéficie en conséquence d'un transfert des droits patrimoniaux de la collectivité et assumera ainsi les droits et obligations des biens et équipements mis à disposition.

## VALIDATION DU PROJET MODIFIE SOLIHA (RESTAURANT LES VOYAGEURS)

Monsieur le Maire expose au conseil les raisons qui ont amené SOLIHA à faire évoluer le projet initial qui prévoyait quatre logements.

Le conseil approuve le nouveau projet de réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant situé Place de l'Eglise à Paulx pour y créer deux logements locatifs sociaux, à destination des ménages à faibles ressources.

Il valide sous réserve d'une décision favorable du Directoire de la foncière BLI - le démarrage de la phase conception de l'opération

## RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. Y sont notamment abordées les thématiques suivantes : historique, vie institutionnelle, compétences, moyens humains et financiers, actions engagées.

Le conseil prend acte dudit rapport qui avait été transmis à tous les conseillers municipaux.

## ACHAT DE DEUX PHOTOCOPIEURS

Les 2 photocopieurs, utilisés par la mairie d'une part et par l'école publique d'autre part, sont usés et doivent être remplacés sans tarder. Le conseil retient l'offre de la société AXES sise à La Chapelle sur Erdre.

Elle comprend l'achat de 2 photocopieurs neufs Xerox à 5 368.99 € HT l'unité soit un total de 10 737.98 € HT.

Le matériel neuf est garanti 7 ans et un contrat de maintenance est également proposé.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LEUR ACTIVITE 2019

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

■ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Paulx :	500 €
■ Anciens combattants Paulx :	400 €
■ Club du 3 <sup>e</sup> Age :	350 €
■ Association sur le chemin des Prés Verts :	400 €
■ APEL école Père Ceyrac :	650 €
■ Le Réveil Palucéen (Twirling) :	1200 €
■ Football Club de Paulx :	1800 €
■ Choltièrre Paulx Mer Morte Basket Club :	2320 €
■ Association de chasse de Paulx (communale) :	250 €
■ Billard Loisir de Paulx :	100 €
■ Comité des fêtes de Paulx :	300 €
■ Cheval Retz :	50 €
■ Cha'Paulx et Santiags 44 :	150 €
■ Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne :	70 €
■ Amicale des Donneurs de Sang :	40 €
■ Assoc. Travailleuse Familiale Rurale :	50 €
■ Stéphanoise Remplaçante :	50 €
■ COS du district de Machecoul :	70 €
■ ADAPEI :	150 €
■ APF (assoc. Paralysés de France) :	100 €
■ La Croix d'Or :	50 €
■ AFSEP (sclérose en plaque) :	50 €
■ Restos du cœur :	150 €
■ Secours catholique :	100 €
■ ADICLA :	339.32 €

**TOTAL : ..... 9689.32 €**

## CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE PRIVEE POUR LA PAUSE MERIDIENNE

Le conseil envisage une convention pour la prise en charge des frais de personnel de l'école privée pendant la pause méridienne. Il convient cependant de simuler le coût de l'élève de l'école publique sans les frais de personnel relatifs à cette pause méridienne. Par ailleurs, l'Inspection Académique sera interrogée sur le plan réglementaire.

La commune recevra l'OGEC afin d'affiner les éléments nécessaires à la passation d'une convention financière. Des barrières de protection ont été mises en place sur le trajet emprunté par les élèves entre l'école privée et la cantine.



### CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC GRAINE D'ENVIES

La convention d'objectifs et de moyens avec l'association Graine d'Envies est à renouveler. Le conseil municipal décide de la renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Désormais il est inscrit dans celle-ci qu'un acompte de 25 000 €, sur la subvention annuelle, sera versé en janvier de chaque année. Le montant total de ladite subvention annuelle sera ajusté plus tard dans l'année par délibération du conseil municipal.

### MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION « LE PAULX'TAGER » POUR UN JARDIN PARTAGE

Un groupe de citoyens de la commune souhaite former une association appelée « Le Paulx'tager » afin de créer un jardin partagé sur un terrain communal. Un ensemble d'environ 900m<sup>2</sup> situé rue de La Grassinière conviendrait.

Ce terrain était initialement réservé pour d'autres objectifs (parkings par exemple).

Etant disponible actuellement, ce terrain est idéalement situé au cœur du bourg, accessible et comprend un puits. Une partie de cette surface pourrait être mise à disposition de cette association.

Le conseil donne son accord de principe pour mettre une partie du terrain à disposition de l'association « Le Paulx'tager » et autorise le Maire à passer une convention de 2 ans afin de régir les relations entre la commune et l'association.

### MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARCHÉ NEUF

Des travaux sont nécessaires « rue du Marché Neuf » pour sécuriser la circulation en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Le conseil retient l'offre du cabinet CDC Conseils, sis à Machecoul-Saint-Même, qui propose une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 455 € HT.

### TARIF DE LOCATION DU LOCAL MEDICAL POUR UNE ½ JOURNEE

Il est fait état de la demande de Monsieur Aurélien Coutaud, hypnothérapeute, qui souhaite pour cette nouvelle activité louer ponctuellement un local à la demi-journée dans l'espace commun accueillant déjà des professionnels de santé. Compte tenu des disponibilités, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Le conseil fixe un prix de location dudit local à 15 euros par demi-journée d'occupation quel que soit le locataire et autorise la passation de conventions.

### INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES CONTENTIEUSES EN COURS

- SCEA des 5 routes : pas de recours depuis le jugement en appel (pas d'indemnisation)
- JSR Négoces : recours gracieux refusé par la commune (sursis à statuer suite à une demande de permis construire)

### QUESTIONS DIVERSES

- > Dégradations à l'église faites par les pigeons
- > Ventes de parcelles avec enquête publique
- > ZAC multisites : envisager une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique)
- > Téléphonie : changements dans tous les bâtiments
- > Pôle commercial



## Tribune d'expression libre

### TOUT ÇA POUR ÇA !

Il est de bonne guerre, qu'une majorité se félicite d'un bilan positif à la fin de son mandat. Celui-ci l'a-t-il été réellement à Paulx ?

Le départ de nos Pompiers vers Saint Etienne de Mer Morte a été une perte pour notre commune. Ce dossier a manqué d'être défendu, soutenu, laissant nos hommes du feu seuls face à leurs autorités de tutelle et/ou politiques. La majorité n'a pas mesurée l'impact..... NAVRANT !

Concernant la ZAC (Zone d'aménagement concertée), l'étude de son abandon a été largement évoqué dès le début. Avec ce choix, nous avons malheureusement pris plusieurs années de retard pour proposer une diversité constructible, entraînant une démographie stagnante, voire régressive : baisses des recettes foncières, fermetures de classes... DÉSOLANT !

La majorité n'a pas été à l'écoute des arguments et des doléances des Palucéennes et Palucéens concernant l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)..... CONSTERNANT !

Nous avons toujours défendu l'aspect sécuritaire de la traversée du Bourg. Malheureusement nous avons été beaucoup entendus mais peu écoutés. Nous en sommes toujours au même point ..... DESESPÉRANT !

La représentativité de notre commune au sein de l'intercommunalité par le biais de nos conseillers communautaire, a été fantomatique pendant les 6 ans.... AFFLIGEANT !

Etre dans l'opposition n'est pas une chose facile. Nous avons toujours oeuvrer pour l'intérêt collectif. Notre faible représentativité (2 élus) n'a pas eu l'impact nécessaire pour certaines décisions communales.

Notre commune doit se développer, soutenir ses commerces, s'embellir, se dynamiser pour offrir à l'avenir un cadre de vie meilleur et être un interlocuteur actif au sein de l'intercommunalité.

Enfin pour cette dernière tribune de l'opposition, nous remercions tous les personnes qui nous ont soutenues pendant ce mandat.

**Nous vous souhaitons une très belle année 2020**

Catherine SEJOURNE  
Olivier PONT



# Informations municipales

## DECHETS

Sur la commune, depuis plusieurs années des colonnes de tri ont été mises en place, une « chemin du pont », parking Proxi côté « rue Saint Filibert », « Les cinq routes ». Sur chaque site, trois colonnes de tri :

- **VERRE** : bouteilles, bocaux et pots sans bouchon
- **EMBALLAGES** : boîtes et bouteilles métalliques, cartonnettes et briques, bouteilles et flacons en plastiques, barquettes, pots et films en plastique, petits objets en aluminium
- **PAPIER** : papiers, journaux, prospectus, magazines, catalogues

Chaque semaine, nous retrouvons sur ces trois sites des dépôts sauvages de toutes sortes (grand carton, vaisselle, petit-électroménager, matelas, vêtements, ...

Ces trois sites sont réservés uniquement aux dépôts correspondant aux étiquettes mises sur chaque colonne de tri.

Le code de l'environnement mentionne « tout producteur ou détenteur d'un déchet est tenu d'en assurer la gestion conformément à la réglementation ». Il en est donc responsable art L.541-1-1. Des sanctions peuvent aussi être mises en place art L.541-46.

Pour tous les déchets qui sont pas concernés par les colonnes de tri, ils doivent être déposés à la déchetterie de Machecoul (ouverte 4,5 jours par semaine)

**Il est demandé à nos concitoyens de respecter ces lieux. Le respect de l'environnement et le tri des déchets, c'est l'affaire de tous. Chacun doit se sentir concerné.**



## SACS JAUNES

Les sacs sont à sortir uniquement les veilles de collectes et à déposer à côté des conteneurs à ordures ménagères. Les rouleaux de sacs sont disponibles à l'accueil de la mairie. Les calendriers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants en début d'année.

## ELECTIONS

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Vous pouvez vous inscrire par internet sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr), où en vous déplaçant à l'accueil de la mairie.

Dans tous les cas, vous devez prévoir votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

La demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020, si vous voulez voter pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales qui aura lieu le dimanche 15 mars 2020.

Pour tout changement d'adresse ou d'état civil, merci de bien vouloir en informer la mairie.

## RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS OBLIGATOIRE

Conformément aux textes de référence, les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la mairie du domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement. **Attention** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur les listes électorales.



## LA MINE AU TRI

Depuis début novembre, les horaires de la recyclerie se sont simplifiés. Désormais, la Mine au Tri est ouverte les mercredis, vendredis et samedis de 10h à 18h (non-stop). Nous tenons à vous rappeler que les dépôts d'objets (en état et pouvant resservir) se font uniquement sur les heures de vente. Pour les objets et meubles volumineux, il est préférable de contacter au préalable l'équipe de la recyclerie.

Pour information, l'aménagement du site continue. Dernièrement la chape du rez-de-chaussée de l'ancienne minoterie a été coulée. Ce même rez-de-chaussée deviendra notre futur espace de vente courant de l'année 2020.

L'équipe de la Mine au Tri



**NOUVEAUX HORAIRES** dès novembre 2019

<b>MERCREDI</b>	<b>10H-18H</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>10H-18H</b>
<b>SAMEDI</b>	<b>10H-18H</b>

dépôts d'objets sur ces créneaux  
récup' maison : nous contacter



contact@recyclerielegrenier.org  
recyclerielegrenier.org  
02 28 02 96 95  
recyclerielegrenier

# Etat civil

## Naissances

### 16 naissances en 2019.

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication.

PIFFETEAU	Malo	24 février 2019
FORTINEAU	Elyna	26 avril 2019
CHEGUILLAUME	Camille	8 mai 2019
VALENTIN	Louise	1 juin 2019
DESVERRONNIERES	Charline	5 juin 2019
MORICEAU	Aaron	1 juillet 2019
TAUGERON	Leïla	4 juillet 2019
LEFORT	Pacôme	10 septembre 2019
ZAGATA	Bérénice	19 octobre 2019
ZAGATA	Archibald	19 octobre 2019
RIO	Lou	21 novembre 2019
ROSSIGNOL	Ezéchiël	22 novembre 2019

## Mariages

### 4 mariages en 2019

Seuls figurent ceux qui ont donné leur autorisation de publication.

LUCAS Cécilia	et	VALADE Eric	le 1 <sup>er</sup> juin 2019
CHAUVET Karine	et	BOUHIER Philippe	le 27 juillet 2019

## Décès

### DECES, TRANSCRIPTIONS, INHUMATIONS, DEPOTS D'URNES, DISPERSION DES CENDRES 2019

PADIOU Marie Joséphe épouse DUPONT	Résidence Immaculée - Saint Cyr en Retz	11 janvier 2019
BRISSON Jeannine épouse BOUHIER	18 La Patelière	15 janvier 2019
BOUHIER René	2 Les Métairies - St Etienne de Mer Morte	14 mars 2019
NICOLLE Vincent	17 La Gétière	17 mars 2019
ECOMARD Marie épouse VRIGNAUD	1 La Guinefolle - St Etienne de Mer Morte	21 mars 2019
PECRIAUX Norbert	23 rue de Bel Air - Corcoué sur Logne	30 mars 2019
BESSONNET Gabriel	2 Les Landes - Touvois	26 avril 2019
COLLINET Marie	18 Impasse des Etangs - St Etienne du Bois	22 mai 2019
BEGHIN Alexis	Bois de Rochefoucq - St Georges S/Loire (49)	10 juin 2019
LONGEPÉ Ephrem	9 Rue Sainte Catherine - Machecoul St Même	24 juin 2019
LETAPISSIER Paul	6 Bis La Réauté	28 juin 2019
HERVE Marie épouse VOYAU	14 rue Fellonneau - Nantes	25 août 2019
DUPONT Michelle épouse BUTON	Résidence Les Oyats - Notre Dame de Monts	31 août 2019
CLAVIER Maryvonne épouse POUILLAS	6 La Vrignais	4 septembre 2019
COLLIN Alfred	4 Rue de la Bourrière	6 septembre 2019
LE ROUX Didier	4 rue du Trait d'Union	13 septembre 2019
BARNIER David	3 La Gétière	16 novembre 2019

# Listes des Associations

## FOOTBALL CLUB DE PAULX

Président : Musseau Patrice  
9 rue du Petit Bellevue - 44270 Paulx  
Tél. : 06 22 60 79 56 - paulx.f-c@orange.fr

Président délégué : Mouillesse Yvan  
22 rue Belle Fontaine - 44270 Paulx  
Tél. : 06 21 31 44 18

## CHEVAL RETZ

Mr MACQUET Benoît  
3 Les Brosses  
44270 PAULX  
Tél. : 06 61 14 31 32

## CHOLTIERE PAULX-MER MORTE BASKET

Mr TAUGERON Arnaud  
20 bis rue de la Bourrière  
44270 PAULX  
Tél. : 06 20 28 17 62

## TWIRLING «Le Réveil Palucéen»

M. NAVENOT Mickaël  
4 Impasse St Eloi  
44270 PAULX  
Tél : 06 62 80 13 54 - 09 83 37 11 31

## ASSOCIATION BILLARD LOISIR

Mr PIRAUD Jean  
7 Allée de la Grande Haie  
44270 PAULX  
Tél : 02 51 70 89 42

## CLUB DES AINES PALUCEENS

Mr ROUSSEAU Louis  
2 Le Grenit  
44270 PAULX  
Tél. : 06 63 30 84 06

## REPRESENTANTS PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

5 Chemin des Prés Verts  
44270 PAULX

## OGEC

Mme JAMIN Marie-Laure  
4 Les Brosses  
44270 PAULX  
Tél. : 06 03 28 68 35

## AMICALE SAPEURS POMPIERS

M. BLANCHARD Pierre  
10 rue de la Garnache  
44270 PAULX  
Tél.: 06 21 35 18 38

## UNC

M. LAURENT Eric  
3 La Grande Blanchetière  
44270 PAULX  
Tél. : 02 40 26 87 16

## GRAINE D'ENVIES (périscolaire-centre de loisirs)

Mr JAMIN Mickaël  
4 Les Brosses  
44270 PAULX  
grainedenvies@orange.fr

## APEL

Mme GUILLOUX Céline  
8 Rue du Château d'Eau  
44270 PAULX  
Tél. : 02 40 78 63 35

## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

M. RENAUD Luc  
5 La Brissonnière  
44270 PAULX  
Tél. : 02 40 26 04 22 - 06 24 32 33 94

## SUR LE CHEMIN DES PRES VERTS

Mme OLIVIER Hélène  
2 La Galaisière  
44270 PAULX  
Tél. : 06 87 80 52 65  
surlechemindespresverts@gmail.com

## CHA'PAULX ET SANTIAGS 44 (Country)

5 rue de l'Ebergement  
44270 PAULX  
yannick.rabille@orange.fr  
Tél : 07 70 28 51 37

## COMITE DES FETES

Mme LABBE Stéphanie  
2 rue des Babinières  
44270 PAULX  
Tél : 06 33 33 41 40  
comitedesfetesdepaulx@gmail.com

# Nouvelles **Activités**

## retz net.services

Nettoyage panneaux solaires pour un rendement optimal.  
Nettoyage toiture/façade.  
Traitement hydrofuge.  
Démoussage toiture à action lente.  
Nettoyage abri de piscine/véranda.  
Tout nettoyage d'accès difficiles.



DEVIS GRATUITS

RETZ NET.SERVICES à Paulx 44270  
06.49.23.57.96  
retznet.services@orange.fr

**KGL**  
Maçonnerie  
maçonnerie - couverture

Kévin GUILBAUD  
7, La Gétière 06 80 74 04 88  
44270 Paulx

kgl.maconnerie@gmail.com

*L'atelier de*  
**Louloute**

Anne Sophie Guelier  
*Créatrice • Décoratrice • fleuriste*

CRÉATIONS PERSONNALISÉES  
POUR VOS PETITS & GRANDS ÉVÈNEMENTS...  
ET VOS ENVIES DU MOMENT...

*louloutenco@gmail.com*  
06 24 74 69 26  
44270 Paulx

Suivez-moi sur et : L'Atelier de Louloute

**CREABULLED'R**

Articles textiles personnalisés

Mail: creabulledr@gmail.com  
Instagram: creabulledr  
Facebook: Valérie Poiraudéau

*Photo Chris & Karine*  
06.51.58.24.12

Entreprise / Association  
Naissance  
Mariage  
Baptême  
Portrait

Email: photochrisetkarine@outlook.fr  
Facebook: Havezet Karine Chris



# Listes des **Entreprises** **et Services**

Toutes erreurs ou omissions sont à nous signaler en mairie pour la mise à jour. Merci

## ENTREPRISES

<b>ARServices44 - Mr ARNAUD Régis</b> • Travaux Publics • 1 Impasse des Chênes	06 98 81 11 08
<b>ATLANTHERM FACADES</b> • Enduits de façade • 1 ZA Belle Fontaine	02 40 26 02 27
<b>AUR1 - Mr ORAIN Dominique</b> • Négoce matériels agricoles • 4 ZA Belle Fontaine	02 51 70 08 08
<b>CEM - Mr GUILLOUX Olivier</b> • Menuisier - Charpentier • 8 Rue du Château d'Eau	06 18 02 39 18
<b>CHIFFOLEAU Gildas</b> • Menuisier • 11 Les Brosses	02 40 26 09 12
<b>CREABULLED'R - Mme POIRAUDEAU Valérie</b> • Articles textiles personnalisés • 12 rue Belle Fontaine	06 10 54 88 31
<b>EARL DES PRIMEVERES - Mr et Mme DESVERRONNIERES</b> • Vente directe à la ferme d'Aberdeen Angus • La Pintièrre	06 24 67 00 25
<b>FORESTIER JARDIN SERVICES - Mr FORESTIER Yvan</b> • Conseil et entretien d'espaces verts • 4 La Rochelle	07 86 94 94 81
<b>GAEC PAULX DE LAIT - Mr AUDOIRE et Mr BALLANGER</b> • Vente de bœuf et veau de race limousine • 3 Ter La Réauté	06 73 34 68 08
<b>GARAGE PAULX AUTOMOBILES</b> • Réparation, ventes • 51 rue Belle Fontaine	02 40 94 63 85
<b>GUILBAUD Cédric</b> • Plomberie - Chauffage - Sanitaire • 3 Allée de la Grande Haie	06 66 65 89 81
<b>GUINGAMP NEGOCE</b> • Négoce en matériaux décoratifs • La Baubatière	02 40 26 04 35
<b>KGL Maçonnerie - Mr GUILBAUD Kévin</b> • Maçonnerie - couverture • 7 La Gétière	06 80 74 04 88
<b>La Bel'Blonde - Sylvain et Elise GANUCHAUD</b> • Vente directe de bœuf - Blonde d'Aquitaine • La Grande Talonnière	06 74 99 48 29
<b>LAMBERT Electricité SARL</b> • Electricien • 7bis Rue des Babinières	06 25 68 76 17
<b>L'ATELIER DE LOULOUTE - Mme GRELIER Anne-Sophie</b> • Créatrice, Décoratrice, Fleuriste • 25 Bis Grand'Rue	06 24 74 69 26
<b>LECORF Eric</b> • Dépannage, Plomberie, Electricité, Chauffage • 6 La Haute Folie	06 76 03 51 39
<b>LOULOU PINETTE - Mme SEGUINEAU Sophie</b> • Création de bijoux et accessoires • 6 Mauregard	06 26 25 75 46
<b>LP ETUDES - Mr PRODÉ Luc</b> • Maître d'Œuvre • 11 rue du domaine de l'allée cavalière	02 40 26 06 87
<b>MAS Marché Aux Sacs - Mme RENAUDINEAU Perrine</b> • Créatrice en maroquinerie • Le Marché Ras	06 26 47 37 60
<b>MEUNIER PEINTURE SARL</b> • Peinture, Démoussage, Revêtements • 4 bis rue du Trait d'Union	06 78 08 83 47
<b>NP Secrétariat Services - Mme PRODÉ Nathalie</b> • Secrétariat • 11 rue du domaine de l'Allée Cavalière	02 40 26 06 87
<b>PHOTO Chris &amp; Karine</b> • Photographe (naissance, mariage, baptême, portrait) • 14 La Patelière	06 51 58 24 12
<b>PIFFETEAU Menuiserie</b> • Agencement intérieur et extérieur • 4 bis La Grande Blanchetière	02 51 11 17 00
<b>RETZ NET.SERVICES - Mr MERLIER Fabrice</b> • Nettoyage courant des bâtiments • Beauséjour	06 49 23 57 96
<b>STIMY SARL</b> • Métallurgie • 13 rue de la Marne	02 40 26 02 36
<b>TEMPLIER Mickaël EIRL</b> • Peinture & Décoration, Revêtements, Ravalement • 1 La Rochelle	06 09 43 37 62
<b>THEO HYGIENE PROFESSIONNELLE - Mr LAILLER Christophe</b> • Hygiène et entretien • 1 Beauséjour	06 60 09 68 41

## SERVICES

<b>BOULANGERIE MENARD - Jean MENARD</b> • Boulangerie • 2 rue de la Garnache	02 40 26 01 59
<b>CABINET INFIRMIER - Mr Fradet et Mme Martin</b> • Soins à domicile ou au cabinet • 43 rue Belle Fontaine	09 82 20 63 31
<b>Salon DANY - Dany RENAUDINEAU</b> • Salon de coiffure • 8 Grand'Rue	02 40 26 00 28
<b>DOCTEUR HERVE</b> • Médecin généraliste • 6 rue Belle Fontaine	02 40 26 00 69
<b>GAUTHIER Marielle -COUTAUD Aurélien</b> • Kinésithérapeute • Place des Basses Marches	02 40 26 02 45
<b>GRANGE DES 5 ROUTES - JK Animations</b> • Restaurant / Location de salle / Animations • Les Cinq Routes	02 28 10 04 73
<b>LAGARDE Sandrine</b> • Psychothérapeute • Place des Basses Marches	06 23 58 01 41
<b>MENARD Bénédicte</b> • Tabac - Presse - Dépôt de pain • 5 rue de l'Ebergement	02 40 26 04 26
<b>PHARMACIE DE PAULX - Gaétane LEPIGEON</b> • Pharmacie • 17 rue de l'Ebergement	02 40 26 04 93
<b>PROXI - Jean et Maryse PIRAUD</b> • Alimentation - Boucherie - Traiteur • 8 rue de l'Ebergement	02 40 26 08 11
<b>REVE DE PAULX - Christelle JOST</b> • Institut de beauté • 1bis Place St Jean	02 40 67 95 49
<b>SALON IMAG'IN - Isabelle RIGALLEAU</b> • Salon de coiffure • 1 Place St Jean	02 40 26 02 51
<b>VIADOM - Marie-Xavier AMAILLAND</b> • Coiffure à domicile	02 40 26 00 90

## ÉCOLES ET CENTRE DE LOISIRS

<b>ECOLE PRIVEE PÈRE CEYRAC</b> • Maternelle et Primaire • 4 rue des Babinières	02 40 26 07 65
<b>ECOLE PUBLIQUE COMMUNALE DES PRÉS VERTS</b> • Maternelle et Primaire • 5 Chemin des Prés Verts	02 28 96 06 75
<b>PERISCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS</b> • Graine d'envies • Chemin des Prés Verts	02 40 78 84 91

## HÉBERGEMENTS

<b>Gîte de la Costumière - Mme GUERIN Madeline</b> • 1 La Brosse	06 18 43 87 84
<b>Gîte de la Gétière - Mr PROUX Marcel</b> • 3 bis La Gétière	06 17 95 46 70
<b>Gîte de la Pintièrre - Mme FLEURANCE Simone</b> • La Pintièrre	06 79 73 51 67
<b>Gîte du four à pain - Mr et Mme RINGEARD Jean-Paul</b> • 7 La Baubatière	06 63 26 07 19

# Services et Permanences

<b>HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE</b> Du lundi au samedi : 9h à 12h Tél : 02 40 26 02 18 - Fax : 02 40 26 03 38 Mail : mairiedepaulx@wanadoo.fr Site internet : www.paulx.fr	<b>HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE</b> Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h Le samedi : 9h30 à 11h30 Tél : 02 40 26 02 00
<b>HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE MACHECOUL</b> Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 14h à 17h50 • Mardi : 9h à 12h20 • Jeudi : fermé Tél : 02 40 02 30 20 ZI Seiglerie 1 - Rue Pierre et Marie Curie - 44270 Machecoul	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</b> Tél : 02 40 02 32 62 3 rue Galilée - ZIA Seiglerie 3 - 44270 Machecoul
<b>MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTES GAUTHIER Marielle et COUTAUD Aurélien</b> Tél : 02 40 26 02 45 • Place des Basses Marches - Paulx	<b>PSYCHOTHÉRAPIE - SANDRINE LAGARDE</b> Sur rendez-vous Tél : 06 23 58 01 41 • Place des Basses Marches - Paulx
<b>CABINET INFIRMIER - FRANCK FRADET ET RACHEL MARTIN</b> Tél : 09 82 20 63 31 • 43 rue Belle Fontaine - Paulx	<b>SANTÉ À DOMICILE : CENTRE DE SOINS INFIRMIERS</b> Les infirmières sont joignables de 7h à 19h30 Tél 02 40 78 50 08 Possibilité de rendez-vous - Place des Basses Marches - Paulx
<b>SANTÉ À DOMICILE : PORTAGE DE REPAS</b> Contact du lundi au vendredi de 9h à 17h Tél : 02 40 02 88 88	<b>PERMANENCES DE JEAN CHARRIER ET KARINE FOUQUET, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL</b> Prendre rendez-vous auprès du secrétariat au Conseil Départemental : Tél 02 40 99 78 56
<b>CLIC PASS'ÂGES</b> Le lundi de 14h à 16h et du mardi au vendredi : 9h à 12h30 Tél : 02 51 70 93 37 • 10 Bd Pierre de Gondy - Machecoul	<b>RETZ'AGIR</b> Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Tél : 02 40 02 36 28 • La Cour du Bois - ZI des Redoux - Machecoul
<b>ADAR</b> Du lundi au vendredi de 8h à 12h Tél : 02 40 31 48 13 • Bd du Calvaire - Machecoul	<b>CPAM</b> Lundi et mercredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 Tél : 36 46 • 16 rue Alexandre Riou - Machecoul
<b>PÔLE EMPLOI (ANPE - ASSEDIC)</b> Tél : 39 49 • 19 rue Marcel Brunelière à Machecoul	<b>CONCILIATEUR DE JUSTICE À LA MAIRIE DE MACHECOUL</b> Tous les mercredis semaines paires : 9h à 12h sur RDV Tél 02 40 02 35 50
<b>OFFICE DE TOURISME</b> Tél : 02 40 31 42 87 • 14 Place des Halles - Machecoul	<b>TRÉSOR PUBLIC</b> Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 Tél : 02 40 78 51 44 • 3 Bd St Blaise - Machecoul

## MAISON INTERCOMMUNALE DE SERVICES PUBLICS

Transfert rue des bancs - 44270 Machecoul - Saint-Même  
(Accès par le parking derrière la mission locale)

**A.D.I.L.** • 02.40.89.30.15  
**ARMÉE DE TERRE** • 02.28.24.20.63  
**C.A.R.A.C.** • 09.69.32.50.50  
**CARSAT** • 3960 / 09.71.10.39.60  
**C.F.D.T. Union locale** • 07.86.46.82.05  
**C.G.T.** • 02.40.84.34.89  
**C.I.C.A.S.** • 0820.200.189  
**M.S.A.** • 02.40.41.39.27  
**M.D.A** • 02.28.21.44.40

## Dates à retenir pour 2020

JANVIER		
04	Vœux	UNC
19	Vœux du Maire	Salle Elie Cantin
FÉVRIER		
01	Sainte Barbe	Pompiers
01	Concours de belote	Chasse
16	Galette des rois	Paroisse
21	Soirée Concerts	Choltièrre Basket Club
MARS		
15	Elections municipales	Salle Elie Cantin
27-28-29	Foire exposition du Pays de Retz	Machecoul
AVRIL		
04	Loto	Le Réveil Palucéen
11	Soirée Entrecôte	Choltièrre Basket Club
MAI		
08	Cérémonie commémorative 1939-1945	UNC
16	Tournoi Jeunes	Choltièrre Basket Club
31	Kermesse	Ecole Père Ceyrac
JUIN		
13	Tournoi Jeunes et repas champêtre	Football Club de Paulx
19&20	Gala twirling	Le Réveil Palucéen
27	Fête de l'école	Ecole des Prés Verts
27	Randonnée gourmande à St Etienne	Choltièrre Basket Club
AOÛT		
29	Tournoi de Mølky à St Etienne	Choltièrre Basket Club
SEPTEMBRE		
19	Soirée couscous	Comité des fêtes
OCTOBRE		
04	Vide Grenier	Le Réveil Palucéen
NOVEMBRE		
10	Concours de belote	Chasse
11	Cérémonie commémorative 1914-1918	UNC
DÉCEMBRE		
05	Cérémonie commémorative Guerre Algérie	UNC
06	Marché de Noël	Comité des fêtes



Imprime sur papier certifié FSC® - 2D Publicité

IMPRIMERIE VERT

### MENTIONS LEGALES

Directeur de la publication • Jean-Paul CHARRIAU, Maire  
Photographies • commune de Paulx/ Adobe Stock  
Depositphotos  
Création / impression • 2D Publicité - Macheou  
Tirage • 900 exemplaires  
Exemplaires également disponibles en mairie.

Toute reproduction, même partielle,  
de ce document est interdite.